



Stadt Biel
Ville de Bienne

Ratssekretariat
Secrétariat parlementaire

13^e procès-verbal du Conseil de ville / 13. Stadtratsprotokoll

Séance du jeudi 20 octobre 2022 à 18h00

Sitzung vom Donnerstag, 20. Oktober 2022, 18.00 Uhr

Lieu: salle du Conseil de ville au Bourg

Ort: Stadtratssaal in der Burg

Présents / Anwesen:

Augsburger-Brom Dana, Bohnenblust Peter, Boly Kady, Bord Pascal, Briechle Dennis, Bucher Juliet, Cadetg Leonhard, Clauss Susanne, Cuixeres Manon, De Maddalena Daniela, Epper Bettina, Francescutto Luca, Gloor Yannick, Gurtner-Oesch Sandra, Halter Marisa, Hamdaoui Mohamed, Heiniger Peter, Kilezi Ruth, Koller Levin, Lehmann Caroline, Leuenberger Bernhard, Loderer Benedikt, Moeschler Marie, Molina Franziska, Morandi Marcel, Oberle Fabio, Paronitti Maurice, Pittet Natasha, Rindlisbacher Hugo, Rodriguez Ugolini Julian, Roth Myriam, Rüber Stefan, Schaffter Gaël, Scherrer Jürg, Scheuss Urs, Schiess Christophe, Schlup Nina, Schneider Sandra, Schneider Veronika, Schor Alfred, Sprenger Titus, Steinmann Alfred, Stettler Urs, Stocker Julien, Stolz Joseline, Strobel Salome, Suter Daniel, Sutter Andreas, Tanner Anna, Tonon Ariane, Tennenbaum Ruth Torriani Latscha Isabelle, Vlaiculescu-Graf Christiane, Vouillamoz Naomi, Wächter Olivier, Wendling Cécile, Wiederkehr Martin

Absence(s) excusée(s) / Entschuldigt

van der Meer Marion, Widmer Patrick, Zumstein Joël,

Représentation du Conseil municipal / Vertretung des Gemeinderates:

Fehr Erich, maire

Conseillères municipales / Conseiller municipal: Feurer Beat, Frank Lena, Gonzalez Bassi Glenda, Steidle Silvia

Absence(s) excusée(s) du Conseil municipal / Entschuldigt Gemeinderat:

-

Présidence / Vorsitz:

Bord Pascal, président du Conseil de ville

Secrétariat / Sekretariat:

Wiesendanger Eva, secrétaire parlementaire adjointe

135. Motion d'ordre	392
136. 20220226 Constitution d'un droit de superficie pour une «Maison de santé et de prévention» sur la parcelle RFB n° 6891 / Crédit d'engagement pour les frais de mise à disposition du terrain.....	392
134. 20220039 Budget 2023 (suite).....	398
• Motion d'ordre.....	398
137. 20220238 Révision partielle du règlement du personnel au 1 ^{er} janvier 2023	401
138. 20220225 Révision partielle du règlement sur les places de stationnement (RDC0 7.7-1)	405
139. 20220039 Plan financier 2024-2026 (années de planification 2024-2026 et planification des investissements 2023 – 2032).....	409
133. 20210327 Substance 2030 (suite)	414
• Mairie.....	415
• Motion d'ordre.....	419
• Motion d'ordre.....	420
• Direction des finances	421
• Direction de l'action sociale et de la sécurité	422
• Direction de la formation, de la culture et du sport	423
• Direction des travaux publics, de l'énergie et de l'environnement	423
• Direction de la formation, de la culture et du sport (suite)	424
140. Discours d'adieux à Monsieur Cadetg.....	426

Bord Pascal, président du Conseil de ville: Bienvenue à ce deuxième jour de séance après cette longue nuit que vous avez eue!

Je vous annonce la démission de Monsieur Leonhard Cadetg au 31 octobre 2022.

Les chiffres par rapport au budget vont arriver d'ici quelques minutes. Il y a un petit souci informatique.

Nous allons commencer la séance avec l'affaire 20220226 « Constitution d'un droit de superficie pour une 'Maison de santé et de prévention' », point 7 de l'ordre du jour.

135. Motion d'ordre

Tennenbaum Ruth, Passerelle: J'aimerais vous proposer de traiter le point 10, 20220039 «Plan financier » directement après la discussion du budget étant donné que nous sommes déjà tous dans la thématique et d'en finir avec toutes les mesures et ensuite de continuer avec les autres points de l'ordre du jour.

Steidle Silvia, directrice des finances: Merci pour votre proposition, Madame Tennenbaum. Ce n'est malheureusement pas possible car pour terminer le budget, on a besoin de traiter les trois points précédents.

136. 20220226 Constitution d'un droit de superficie pour une «Maison de santé et de prévention» sur la parcelle RFB n° 6891 / Crédit d'engagement pour les frais de mise à disposition du terrain

Sprenger Titus, GPK: Das vorliegende Geschäft ist seitens der GPK unbestritten. Es waren die Umstände, die zur Diskussion Anlass gaben, wie z. B. die aktuelle Zwischennutzung der fraglichen Liegenschaft durch das AJZ und den Verein «ensembleSTARK». Das AJZ ist in Biel eine gefestigte Institution. Ihre Aktivitäten sind zurzeit aufgrund der Renovation der Coupole sehr eingeschränkt und mit zusätzlichem Einsatz umsetzbar. Da dem Gemeinderat und den zuständigen Direktionen bewusst ist, dass das AJZ kein Wanderzirkus ist, kann nicht nachvollzogen werden, weshalb ihnen ein lediglich kurzzeitig benutzbares Gebäude zur Verfügung gestellt wird. Die Absichtserklärung, welche Sie heute per Mail erhalten haben, sieht einen teilweisen Ersatz für die Aktivitäten vor und bietet Hand für die noch nicht abgedeckten Aktivitäten. Bleibt zu hoffen, dass die Stadt für die zukünftige Baurechtsnehmerin eine genauso zuverlässige Partnerin sein wird.

Suter Daniel, au nom du Groupe PRR: La constitution de droits de superficie commence à faire partie de la routine du Conseil de ville. Il y a toujours les mêmes facteurs à définir comme la surface au plancher constructive et la valeur d'imputation par m². Dans ce cas, il s'agit de 8'500 m² pour 460 fr. le m² ce qui correspond aux conditions normales du marché biennois. Le gain comptable qui en résulte est relativement modeste puisqu'une réévaluation du terrain avait été faite précédemment. Il faut suivre les conditions et délais de mise à disposition du terrain notamment en terme d'assainissement du site pollué et la réalisation du projet y compris avec l'obligation d'une procédure d'assurance qualité ainsi que les modalités de résiliation,

qui y sont liées. S'y ajoute, dans ce cas, un paquet d'avenants au contrat principal lié à l'extension du garage souterrain, sur ce qui est appelé la « bande de 17 mètres » et la réorganisation des servitudes qui y sont liées, y compris un nouveau règlement d'utilisation du nouveau garage commun avec 114 unités. Il s'agit d'un exercice hautement technique d'une certaine complexité que les auteurs du rapport ont réussi à résumer d'une manière plutôt simple et claire. Ils en sont sincèrement remerciés.

Si le paquet est lié à l'octroi d'un crédit d'engagement à la charge de la Ville de 2,2 millions de fr., c'est avant tout pour les coûts dus aux pollutions présentes dans le sol et le bâtiment ainsi qu'aux coûts archéologiques à prévoir et, dans une moindre mesure, pour l'aménagement de la « bande de 17 mètres ». La société Kimball AG prévoit d'ériger sur cette parcelle une « Maison de santé et de prévention », dont l'affectation est pertinente pour l'ensemble de la société et qui permettra de proposer au Centre-Ville une offre de soins adaptée aux besoins et tournée vers l'avenir. Comme le Centre hospitalier Bienne déménagera dans quelques années à Brugg avec son offre de soins aigus et hospitaliers, le but est d'offrir à la population biennoise, sur place et à un emplacement centré, un centre de compétences pour les soins de santé ambulatoires.

Théoriquement, on pourrait bien sûr rêver mieux en terme de développement économique de la Ville pour un terrain idéalement situé, mais depuis l'abandon de l'idée d'un Centre national de services dans le domaine des transports, plus personne ne semble s'être pressé au portillon. Nous ne sommes ni dans le Bassin lémanique, ni à Zürich, où les terrains dans des conditions comparables génèrent des développements autrement plus dynamiques. Pour la population biennoise et régionale la construction de ce centre de santé et de prévention est incontestablement un avantage. Le marché de la santé, que nous finançons d'ailleurs par nos primes aux caisses maladies, reste porteur. Le projet est intéressant et semble trouver un écho tout à fait favorable sauf qu'il y a ce problème d'affectation intermédiaire. Basé sur un contrat à durée explicitement limité au 31 décembre 2022, les jeunes gens qui en bénéficient ne sont manifestement pas prêts à s'y tenir et insistent pour jouer les prolongations. Ils tiennent le couteau par le manche et le relais politique avec la gauche biennoise fonctionne, quitte à abuser du droit au référendum facultatif, ce qui semble être sérieusement pris en considération. La Ville et les porteurs du projet ont l'intérêt à trouver une solution subséquente, qui semble entre-temps avoir été proposée. Or, l'issue de l'affaire reste incertaine car la gauche biennoise continue à démontrer sa capacité à faire capoter des projets importants pour la Ville de Bienne.

Roth Myriam, au nom du Groupe Les Vert·e·s: Notre groupe salue le fait qu'une solution ait été trouvée et qu'avec la présence de Conseillères de ville une médiation ait pu avoir lieu. Les deux parties sont tout aussi importantes et doivent être soutenues. En tant qu'infirmière, je me dois aussi d'ajouter que je ne peux que me prononcer en faveur d'un projet qui vise à prendre soin. Ce lieu où la « Maison de santé et de prévention » va se trouver est idéal en tous points.

Moeschler Marie, au nom du Groupe PSR: Le Groupe PSR a pris connaissance avec intérêt du rapport concernant la constitution d'un droit de superficie pour une «Maison de santé et de prévention». Nous nous réjouissons d'un tel projet et le soutenons pleinement, sans discussion. Nous saluons et remercions aussi l'engagement de l'investisseuse Kimball AG et son envie de construire un centre pour des prestations de santé ambulatoire avec et pour Bienne. Nous saluons également le regroupement des différents locataires de cette future «Maison de santé et de prévention». Il nous

apparaît fondamental que les différents acteurs tels que Pro Senecute et Spitex, qui bénéficient aussi d'une longue expérience en matière de soins ambulatoires, soient intégrés dans ce projet innovant. Toutefois, nous tenons aussi à questionner la Direction des finances et comprendre pourquoi ce projet ne nous a pas été soumis plutôt. Nous sommes le 20 octobre et le contrat devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2023 sur un terrain qui est occupé en utilisation provisoire temporaire, notamment par la Coupole avec qui la Ville a des engagements à tenir (fin du contrat au 31.12.2022). L'échéance est pour ainsi dire brève pour négocier et trouver de vraies solutions. Cette situation est fâcheuse parce que la Ville a pris des engagements moraux envers la Coupole et qu'elle doit s'y tenir. Plusieurs mois se sont écoulés sans qu'aucune nouvelle solution transitoire pour la Coupole ait été cherchée ou en tout cas que des solutions aient été trouvées.

Aujourd'hui, en dernière minute, nous avons heureusement reçu par mail la copie d'un accord écrit et signé par la Ville. Le Comité de la Coupole et l'investisseuse Kimball AG apportent des garanties à la Coupole. Nous sommes, dès lors, satisfaits que cet accord soit arrivé juste à temps car il n'est pas concevable, pour nous, que la Ville ne respecte pas ses engagements et remercions les parties à cet accord pour leur ouverture d'esprit et leur esprit conciliant.

Bohnenblust Peter, Fraktion FDP: Nach eingehender Prüfung unterstützt die Fraktion FDP das Geschäft einstimmig. Es ist ein wichtiges Geschäft aus Sicht des Gesundheitswesens, da im Zentrum der Stadt Raum für ein Ambulatorium geschaffen wird. Es gibt mehrere Gründe, weshalb dieses Geschäft speziell ist: Der Bericht besteht aus 18 Seiten plus 21 Beilagen...aber der viel diskutierte Zwischennutzungsvertrag fehlt. Speziell ist es auch, weil der Zeitfaktor sehr eng ist. Was ist der Grund dafür? Da der Baubeginn für Februar 2023 vorgesehen ist, sollten wir das Geschäft unbedingt heute verabschieden. Im Vertrag der Zwischennutzung ist festgehalten, dass diese bis Ende 2022 dauert und deshalb verstehe ich Ihre Aufregung nicht. Es ist auch speziell, dass ein privater Investor es ermöglicht, ein Gesundheitszentrum zu realisieren. Ich bitte um Unterstützung dieses Geschäfts.

Gurtner-Oesch Sandra, Fraktion GLP+: Unsere Fraktion unterstützt das Geschäft und freut sich, dass an diesem zentralen Standort eine ambulante Versorgung für die Bevölkerung entstehen kann. Im Hinblick auf den Wegzug des Spitalzentrums ist dieses Zentrum sehr wichtig. Genau so wie Herrn Bohnenblust bereitet auch mir die Aufruhr bezüglich Zwischennutzungsvertrag Mühe. Die Frist bis Ende 2022 war gegeben und die Stadt muss sich als verlässlicher Partner beweisen, nicht nur gegenüber dem AJZ sondern vor allem auch gegenüber dem Investor. Stellt sich nun die Frage: Was wurde den Vertragsparteien kommuniziert?

Rindlisbacher Hugo, Fraktion SVP/Die Eidgenossen: Die Fraktion SVP/Die Eidgenossen stimmt dem Geschäft einstimmig zu. Die Baurechtsabgabe für ein Kompetenzzentrum für ambulante Gesundheitsdienstleistungen im Zentrum ist der richtige Weg. Nach der Schliessung des Spitalzentrums wird dies den Menschen aus Biel und Umgebung viel Nutzen bringen. Auf Seite 4 im Bericht wird bezüglich der archäologischen Grabungen angemerkt, dass die Kostenbeteiligung für die Stadt Biel gemäss kantonalem Gesetz voraussichtlich 50% betragen wird. Sind es genau 50% oder mehr oder weniger?

Tanner Anna, Fraktion SP/JUSO: Es ist gut, heute Abend auch einmal über das Gesundheitswesen und Gesundheitsfragen zu diskutieren, denn dies ist im Stadtrat

selten der Fall. Die Gesundheitsvorsorge ist eine wichtige Dienstleistung für die Bevölkerung und die Stadt Biel. Durch die Schliessung des Spitalzentrums ist es für Biel umso wichtiger, weiterhin eine Gesundheitsversorgung anbieten zu können. Die Liegenschaft bietet sich optimal für ein Angebot an Generationen übergreifenden verschiedenen Dienstleistungen an. Somit können Synergien genutzt werden und die zentrale Lage ist optimal. Es wäre wünschenswert gewesen, wenn die öffentliche Hand in die Gesundheitsvorsorge investiert hätte. Da aber dieses Projekt scheinbar nicht über öffentliche Gelder finanziert werden kann, sind wir ohne Frage dankbar für den wertvollen privaten Investor.

Bezüglich der Zwischennutzung kann ich Sie informieren, dass sich zurzeit 40 Projekte in der Liegenschaft befinden. Ich kann Ihnen den Besuch sehr empfehlen! Dem AJZ wurde mitgeteilt, dass für weitere Lösungen nach Ablauf des Vertrags gesorgt werden würde. Und dennoch liegt uns nun eine suboptimale Nachfolgelösung vor, was ein Versäumnis seitens der Finanzdirektion der Stadt Biel ist. Erst nachdem der politische Druck zunahm und die Öffentlichkeit über die Situation erfuhr, wurde ein Treffen mit allen Beteiligten organisiert. Bereits zu Beginn der Umsetzung der Zwischennutzung vor zwei Jahren und bei der Planung des Umzugs lief gar nichts, bis zur Lancierung einer Petition der Beteiligten. Unseres Erachtens ist diese Art von Politik wenig wertschätzend gegenüber all der Freiwilligenarbeit, die in der Stadt Biel geleistet wird. Es ist umso wichtiger Transparenz zu schaffen. Die Fraktion SP/JUSO fragt sich, ob die vorgesehene vage Zeitplanung eingehalten werden kann. Die Lösung der Absichtserklärung sieht jedoch vor, dass die Liegenschaft erst verlassen werden muss, wenn das Abrissdatum feststeht. Als Grund für die Kurzfristigkeit wird der Mangel an Fachkräften genannt, was aus unserer Sicht keinen Sinn macht. Wichtig ist, dass in diesem Geschäft alle Interessen berücksichtigt werden und die Planung korrekt vorangeht. Unsere Fraktion wird immer auch auf die kleineren Projekte mit schmaleren Budgets Rücksicht nehmen und die BielerInnen darin unterstützen, unsere Stadt kulturell zu dem zu machen, was sie ist.

Schlup Nina, JUSO: Die JUSO wird dem Projekt zustimmen, aber ganz sicher in Zukunft sehr darauf achten, wie es weitergeht. Damit die ganze Planung transparenter und wohlwollender wird. Einen Abriss auf Vorrat und der respektlose Umgang mit dem enormen Engagement dieser Menschen akzeptieren wir nicht. Es ist zu hoffen, dass wir zum letzten Mal im Stadtrat kulturelle Projekte verteidigen müssen, weil gewisse Menschen denken, es sei nicht so wichtig.

Heiniger Peter, PdA: Zum einen haben wir die Möglichkeit, dieses Gesundheitszentrum zu errichten, welches absolut notwendig ist. Gleichzeitig muss diesem jedoch ein Zentrum weichen, welches in Biel eine riesige Tradition hat. Bärbeissig würde ich doch fragen, ob es versäumt wurde, rechtzeitig abzuklären, welche Ersatzmöglichkeiten bestehen? Wir hoffen alle, dass es trotz allem in die richtige Richtung weiterläuft und die Verlängerung funktionieren wird.

Steidle Silvia, directrice des finances: Tout d'abord, je vous remercie pour le soutien très large à ce projet de «Maison de santé et de prévention». Pour les personnes qui hésitent à se lever lors de la votation, j'aimerais donner quelques précisions parce qu'il y a beaucoup de chose qui ont été dites qui sont tout simplement incorrectes et que je voudrais corriger. Je souhaiterais répondre à la question de Monsieur Rindlisbacher qui est une question liée au projet de construction. Pourquoi 50%? Parce que la Loi cantonale dit entre 20 et 50%. Dans ce type de projet, c'est 50% que l'on attend.

Beaucoup de chose ont été dites concernant l'utilisation provisoire. Vous avez l'impression que l'on réagit au dernier moment. C'est totalement faux! Lorsque la Coupole a cherché une utilisation provisoire, ce n'est pas la Coupole qui a proposé la rue d'Aarberg, c'est nous. Concernant «ensembleSTARK», ce n'est pas sur votre intervention, Madame Tanner. «ensembleSTARK» avait plusieurs idées et l'utilisation devait correspondre au bâtiment. Il y a eu beaucoup de négociations et beaucoup d'échanges pour savoir à qui l'on pouvait attribuer ces locaux. Ensuite, la Coupole a déménagé. Vous n'étiez pas à la séance avec la Coupole où il a été décidé du déménagement. Ce que vous dites n'est tout simplement pas correct. La Coupole a déménagé, Madame Gurtner-Oesch, en période de Covid, ne l'oublions pas. Nous avons dit à «ensembleSTARK» et à la Coupole que le 31 décembre on sera certainement prêt. Pourquoi, Madame Moeschler, on vient au dernier moment? Cela fait plus d'une année que la planification est en cours et vous voyez le nombre de documents qui se trouvent dans ce dossier. Il a fallu planifier l'infrastructure, le parking, les places de stationnement, le financement, etc. Ceci prend énormément de temps. Nous n'aurions pas pu vous présenter l'affaire plus tôt. Mais, jamais nous n'avons menti aux personnes de la Coupole ou à «ensembleSTARK». La remise des clés se fera le 31 janvier 2023 car au mois de décembre diverses manifestations sont encore prévues.

Pour la Coupole, Monsieur Heiniger, ne donnez pas l'impression aux médias, aujourd'hui, que l'on en fait pas assez. La Ville attribue des subventions à la Coupole pour la rénovation. On a cherché des solutions pour que la construction puisse commencer. Tout cela c'est une reconnaissance effective (ce ne sont pas des paroles) pour le travail de la Coupole et c'est aussi un très grand soutien des activités de la jeunesse et des activités culturelles. Ce que je veux vous dire, aujourd'hui, c'est que nous sommes en discussion et pas sous la pression du Parlement, ce qui est totalement faux. Nous avons signé une convention.

Tanner Anna, SP: Frau Steidle, ich mag es nicht, wenn mir Worte in den Mund gelegt werden, die ich so nicht gesagt habe. Ich habe nicht gesagt, dass auf unseren Druck, sondern auf politischen Druck der Bevölkerung und engagierter Gruppen, die eine Petition lanciert haben, endlich eine Lösung präsentiert wurde. Es musste viel in der Öffentlichkeit gearbeitet werden, um etwas zu bewegen. Wir werden sehen, welche Nachfolgelösungen Sie für die Projekte des Vereins «ensembleSTARK» anbieten werden. Wir werden Sie beim Wort nehmen, da Sie ja nun klar Ihre Unterstützung mitteilen.

Steidle Silvia, directrice des finances: Bien entendu, Madame Tanner, le soutien pour des utilisations provisoires c'est tout à fait conforme à notre politique et aussi au Règlement sur l'utilisation temporaire des espaces vacants. Madame Tanner, il faut comprendre qu'il y ait une différence entre un «X-Project», une Coupole ou une organisation comme «ensembleSTARK». Certains acteurs de la culture ont un contrat de prestations avec la Ville de Bienne. Dans ce cas, on ne s'engage pas seulement moralement mais on s'engage pour qu'ils puissent réaliser ce contrat de prestations. Si la Coupole s'engage pour réaliser une manifestation ou certaines activités, il faut qu'elle puisse le faire, même pendant une rénovation. Idem pour le «X-Project». Lorsqu'il a déménagé de la rue d'Aarberg, nous étions avec eux. Dans les nouveaux aménagements au chemin de la Course on est intervenu et on était à leur côté pour qu'ils puissent poursuivre leurs activités encore mieux qu'à la rue d'Aarberg. Je pense que les personnes qui ont visité les locaux à la rue de la Course peuvent en témoigner. La Ville s'est toujours engagée pour aider les organisations à trouver des solutions.

Bohnenblust Peter, FDP: Die Zwischennutzung scheint bei diesem Geschäft den grösseren Stellenwert zu haben als das Gesundheitszentrum, das entstehen wird. Die Zwischennutzung durch das AJZ und den Verein «ensembleSTARK» war nur möglich, weil das «X-Project» vorher eine neue Möglichkeit gefunden hat. Es muss allen klar sein, dass dies immer nur befristete Lösungen sind, die nicht unendlich verlängert werden können. Es wäre schön, wenn die Vereinbarungen eingehalten werden und nicht immer neue Forderungen gestellt würden.

Schlup Nina, JUSO: Weder das AJZ noch der Verein «ensembleSTARK» wollen unbefristet in der Liegenschaft verbleiben. Es ist allen bewusst, dass dies eine befristete Angelegenheit ist. Für beide ist es wichtig, dass sie bei der Suche nach einer Nachfolgelösung unterstützt und ernst genommen werden. Der Verein «ensembleSTARK» hat sich in den letzten Jahren enorm entwickelt und ist wichtig für die Kultur in der Stadt Biel. Ich denke, dass wir alle der Meinung sind, dass der Verein und seine Projekte weiterhin bestehen sollen und unsere Unterstützung verdient haben.

Bord Pascal, président du Conseil de ville: Avant de passer au vote, je me permets de vous faire remarquer que dans la version papier en français, au point 2a, le prix était noté à 560 fr. le m² alors qu'il s'agit de 460 fr. le m². La version électronique a été corrigée et la version allemande est correcte.

Vote

Vu le rapport du Conseil municipal du 24 août 2022, vu l'art. 39, al. 1, let. c, en lien avec l'art. 14, al. 1, let. a, du Règlement de la Ville du 9 juin 1996 (RDCo 1.0-1), **sous réserve du référendum facultatif**, le Conseil de ville de Bienne **arrête**:

1. Il approuve le crédit d'engagement n° 22000.0219 à hauteur de 2 200 000 francs à charge du financement spécial «Gains comptables issus des biens-fonds du patrimoine financier» (compte n° 29300.2200) pour les coûts de «mise à disposition de la parcelle RFB n° 6891».
2. Il approuve le contrat portant sur l'octroi en droit de superficie de la parcelle RFB n° 6891 selon la minute n° 7248 du notaire Meier datée du 8 avril 2022 ainsi que tous les avenants ou accords y relatifs figurant dans le présent rapport, sous réserve de l'adoption du chiffre 1 ci-dessus. Le droit de superficie est soumis aux conditions suivantes:
 - a) La valeur du terrain portant intérêt est fixée à 460 francs par m² de surface brute de plancher.
 - b) La surface brute de plancher de la parcelle RFB n° 6891 (d'une teneur de 1945 m²) représente 8500 m² et donc la valeur du terrain imputable s'élève à 3 910 000 francs.
 - c) Le taux d'intérêt est fixé à 2,75 %, ce qui correspond à une rente annuelle de droit de superficie capitalisée de 107 525 francs.
3. Il approuve la cession de six places de parc dans le garage couvert, RFB n°s 10972-14 à 10972-19, d'une valeur de 360 000 francs, à la caisse de pension de W. Gassmann AG, contre la suppression des deux servitudes existantes (droit de passage et empiètement) et l'inscription de la perte comptable de 264 000 francs qui en résulte pour la parcelle RFB n° 10 972 sur le financement spécial «Gains comptables issus des biens-fonds du patrimoine financier» (compte n° 29300.2200).

4. Il approuve la vente de cinq places de parc dans le garage couvert, RFB n^{os} 10972-20, 10972-21 et 10972-27 à 10972-29, d'une valeur totale de 300 000 francs, à Kimball AG et le versement du gain comptable d'un montant de 80 000 francs qui en résulte sur le financement spécial «Gains comptables issus des biens-fonds du patrimoine financier» (compte 29300.2200).
5. Le Conseil municipal est chargé d'exécuter ces arrêtés, notamment de procéder aux opérations financières nécessaires aux transferts de propriété. Il est habilité à déléguer ces compétences à la direction responsable.

134. 20220039 Budget 2023 (suite)

Bord Pascal, au nom du Groupe PRR: Vous avez reçu l'arrêté avec les chiffres définitifs.

Bohnenblust Peter, Fraktion FDP: Die Fraktion FDP bedankt sich für die Unterlagen und stellt sich nun die Frage, wie das positive Ergebnis von CHF 2,89 Mio. errechnet wurde? Wir benötigen dazu eine Erklärung, vor allem möchten wir wissen, ob eine Entnahme aus der Spezialfinanzierung «Buchgewinne» erfolgte.

Steidle Silvia, directrice des finances: Ja, Herr Bohnenblust, es wurden Entnahmen aus der Spezialfinanzierung «Buchgewinne» gemacht und auch bei der Variante II wurden dieser CHF 0,11 Mio. entnommen.

Bohnenblust Peter, FDP: Ich **stelle den Antrag**, dass der Spezialfinanzierung «Buchgewinne» lediglich der Betrag entnommen wird, um ein ausgeglichenes Ergebnis auszuweisen und kein Gewinn. Da wir ein operatives Defizit ausweisen, können wir der Stimmbevölkerung kein Budget mit einem positiven Ergebnis unterbreiten. Denn dies ergibt ein falsches Bild und entspricht nicht der Wahrheit.

Steidle Silvia, directrice des finances: Herr Bohnenblust, ich glaube, es handelt sich um ein Missverständnis. Bezüglich Gewinn von CHF 2,89 Mio. sprechen wir vom Gesamthaushalt und nicht vom Budget, denn dieses ist ausgeglichen.

Rüber Stefan, Grüne: Ich möchte aus reiner Neugier wissen, wie das Ergebnis des allgemeinen Haushalts lautet?

Motion d'ordre

Bohnenblust Peter, FDP: Ich stelle den Antrag, dass wir nach der Pause und nachdem wir die Zahlen prüfen konnten, über den Beschlussesentwurf entscheiden.

Steidle Silvia, directrice des finances: Le prélèvement sur le financement spécial, vous le voyez au point 4, est de 2,69 millions de fr. et pas 2,89 millions de fr. On le voit avec le «Résultat des dépenses générales» qui est dans les comptes spéciaux. On ne peut pas mélanger les deux choses donc je ne peux pas prendre les comptes spéciaux pour compenser le financement spécial, qui termine à 2,89 millions de fr. à quoi ne s'ajoute pas le déficit «des dépenses générales». C'est pour cela que les 2,89 millions de fr. restent de toute façons (comptes spéciaux).

Clauss Susanne, SP: Diesen Text, welcher in der Botschaft dem Stimmvolk unterbreitet wird, versteht niemand. Wenn es bereits dem Stadtrat Mühe bereitet, die Aussage zu verstehen, frage ich Sie, ob dies wirklich so dargestellt werden soll. Es muss für die StimmbürgerInnen klar deklariert werden, dass wir ein ausgeglichenes Budget vorweisen mit einem operativen Defizit.

Bord Pascal, président du Conseil de ville: Formellement, je peux vous répondre car je connais professionnellement aussi ce thème. L'arrêté doit être formulé juridiquement ainsi: toutes les explications complémentaires doivent se faire dans le message en tant que tel avec les explications. Les finances publiques sont un domaine compliqué de spécialistes.

Steidle Silvia, directrice des finances: Ce que le Président du Conseil de ville a dit concernant la formulation est correct. Je recommanderais aussi, en vue du résultat et de la difficulté de ces variantes, de ne pas changer la manière de formulation qui a, jusqu'à présent, toujours été énoncée ainsi. Tout à coup changer la manière de faire parce que nous avons deux variantes, je ne le ferais pas. Nous voulons que la population comprenne sur quoi elle vote et effectivement, le message est explicite et aide à comprendre l'objet de la votation. Finalement, c'est ainsi qu'il faut formuler.

Cadetg Leonhard, FDP: Wie bereits gehört, ist die Formulierung des Beschlussesentwurfs beider Varianten in dieser Form korrekt. In beiden Varianten ist eine Zahl invariant und das ist die des Überschusses. Geändert werden der Steuersatz und die Entnahme aus der Spezialfinanzierung. Es könnte bei der Variante 1 keine Entnahme vorgenommen werden und dementsprechend wäre der Gewinn geringer, was jedoch materiell keine Auswirkung hat. Unser Problem liegt nun bei der Art und Weise, wie gegenüber dem Stimmvolk kommuniziert wird. Es wird noch grosse Diskussionen auslösen und mir persönlich ist die bewährte Darstellung lieber. Nur so wird über die «Manipulation» des Budgets durch die Entnahme aus der Spezialfinanzierung gesprochen werden. Wie wir alle im Verlauf der Jahre gelernt haben, sind Spezialfinanzierungen kein «Geld»...

Vote

- sur la motion d'ordre de Monsieur Bohnenblust, de voter sur le projet d'arrêtée du budget après la pause

La proposition est rejetée.

Votes

- sur la variante I du budget 2023 (proposition du Conseil municipal)

La variante I est acceptée.

- sur la variante II du budget 2023 (proposition de la gauche)

La variante II est acceptée.

- sur la recommandation de la variante I ou la variante II du budget 2023 au Peuple

La variante II du budget 2023 a gain de cause sur la variante I et est proposée au Peuple.

Vote final

Vu le rapport du Conseil municipal du 31 août 2022, et s'appuyant sur l'art. 9, al. 1, et l'art. 40, al. 1, ch. 1, let. a, du Règlement de la Ville du 9 juin 1996 (RDCo 1.0-1), le Conseil de ville de Bienne **arrête**:

Variante I

- I. En application des décisions concernant «Substance 2030» selon annexe, il soumet aux ayants droit au vote un budget avec un résultat positif de 2.89 millions de francs dans le compte global – soit des charges de 532,13 millions de francs et des revenus de 535,02 millions de francs – et leur recommande d'approuver le projet d'arrêté communal suivant:

Vu le message du Conseil de ville du 20 octobre 2022, et vu l'art. 12, ch. 2, let. a, du Règlement de la Ville du 9 juin 1996 (RDCo 1.0-1), la Commune municipale de Bienne arrête:

- a. Le budget de la Commune municipale de Bienne établi pour 2023 est approuvé.
- b. Les impôts communaux suivants, modifiés, seront perçus en 2023: Les taux unitaires cantonaux multipliés par 1,78 sur les espèces d'impôts de l'État (revenu, fortune, bénéfice et capital).
- c. En 2023, une taxe immobilière inchangée s'élevant à 1,5‰ de la valeur officielle sera perçue.
- d. En 2023, un prélèvement sur le financement spécial «Gains comptables issus des biens-fonds du patrimoine financier» sera effectué à hauteur de 2,69 millions de francs.
- e. Le Conseil municipal est chargé d'exécuter ces arrêtés.

- II. Le projet de message aux ayants droit au vote est approuvé avec modifications.

Variante II:

- I. En application des décisions concernant «Substance 2030» selon annexe, il soumet aux ayants droit au vote un budget avec un résultat positif de 2.89 millions de francs dans le compte global – soit des charges de 532,13 millions de francs et des revenus de 535,02 millions de francs – et leur recommande d'approuver le projet d'arrêté communal suivant:

Vu le message du Conseil de ville du 20 octobre 2022, et vu l'art. 12, ch. 2, let. a, du Règlement de la Ville du 9 juin 1996 (RDCo 1.0-1), la Commune municipale de Bienne arrête:

- a. Le budget de la Commune municipale de Bienne établi pour 2023 est approuvé.
- b. Les impôts communaux suivants, modifiés, seront perçus en 2023: Les taux unitaires cantonaux multipliés par 1,78 pour les personnes physiques et par 1,98 pour les personnes morales sur les espèces d'impôts de l'État (revenu, fortune, bénéfice et capital).

- c. En 2023, une taxe immobilière inchangée s'élevant à 1,5‰ de la valeur officielle sera perçue.
- d. En 2023, un prélèvement sur le financement spécial «Gains comptables issus des biens-fonds du patrimoine financier» sera effectué à hauteur de 0,11 millions de francs.
- e. Le Conseil municipal est chargé d'exécuter ces arrêtés.

II. Le projet de message aux ayants droit au vote est approuvé avec modifications.

Au cas où tant la variante I que la variante II seraient acceptées, le Conseil de ville **recommande** aux ayants droit au vote biennois **d'accorder la préférence à la variante II** à la question subsidiaire (14 voix pour la variante I, 29 voix pour la variante II et 12 abstentions).

137. 20220238 Révision partielle du règlement du personnel au 1^{er} janvier 2023

Suter Daniel, au nom de la Commission de gestion: Une des mesures d'optimisation financière du programme «Substance 2030» nécessitant une adaptation du Règlement du personnel, le Conseil municipal profite de l'occasion de soumettre ce règlement à une révision partielle portant en tout sur 13 dispositions en 8 articles. Elles concernent pour l'essentiel des adaptations du règlement à des pratiques qui se sont avérées plus efficaces depuis son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017 et à des modifications d'ordonnances intervenues entre-temps: une précision nécessaire se référant à la loi fédérale sur les allocations pour perte de gain, l'introduction d'un congé prénatal répondant à une intervention parlementaire adoptée, une disposition transitoire devenue obsolète par l'écoulement du temps et d'autres adaptations purement rédactionnelles. La modification potentiellement induite par les mesures «Substance 2030» concernait l'art. 28, al. 1 et portait sur la baisse de salaire en cas d'absence de longue durée limitant le salaire entre le 7^{ème} et le 12^{ème} mois à 90%. Cette mesure ayant été refusée au cours du débat budgétaire de hier, la révision de l'art. 28, al.1 du Règlement du personnel tombe ipso jure en vertu du point 2 du projet d'arrêté. La CDG vous recommande à l'unanimité d'approuver la révision partielle du Règlement du personnel qui nous est expliquée d'une manière simple et précise dans le rapport, dont nous remercions ses auteurs.

Clauss Susanne, Fraktion SP/JUSO: Die Anpassung des Personalreglements (PersR; SGR 1.5.3-1) muss aufgrund «Substance 2030» angepasst werden, jedoch wird die Fraktion SP/JUSO zwei Änderungsanträge dazu einreichen. Viele Frauen werden in der heutigen Zeit vor der Geburt krank geschrieben, da wir ExpertInnen der Meinung sind, dass sie Zeit benötigen, um sich auf die Geburt vorzubereiten und deshalb nicht arbeiten sollten. Durch die Einführung des Mutterschutzes wird auch der Einsatz der schwangeren Mitarbeiterinnen für die Arbeitgebenden planbarer. Auch auf Bundesebene läuft die Diskussion über den Schwangerschaftsurlaub und sollte eigentlich gesetzlich verankert werden. Es ist vorbildlich, dass die Stadt Biel nun quasi eine Vorreiterrolle übernimmt.

Ein kleiner Wermutstropfen bleibt trotzdem: Gemäss Art. 30 Abs. 1 PersR besteht der Anspruch auf Mutterschaftsentschädigung nur, wenn die in Art. 16b des

Bundesgesetzes über den Erwerbsersatz (SR 834.1) festgelegten Bedingungen erfüllt werden. Der Gemeinderat hatte ursprünglich den Anspruch gemäss Bundesgesetz nicht im PersR verankert. Die Stadt konnte so bei Härtefällen, wie z.B. einer Studentin, welche nach dem Studium erst seit zwei Monaten zu arbeiten begonnen hat, selbst über den Anspruch bestimmen. Wir stellen somit **den Antrag, den Zusatz in Art. 30 Abs. 1** «...,wenn sie die in Artikel 16b des Bundesgesetzes über den Erwerbsersatz festgelegten Bedingungen erfüllen.» im PersR wieder **zu streichen**.

Ich störe mich im Weiteren ein wenig an den noch nicht genderneutralen Bezeichnungen und bitte den Gemeinderat, diese Formulierungen nochmals zu überprüfen. Dies wäre in einem Personalreglement wirklich angebracht.

Einen weiteren **Antrag** stellt die Fraktion SP/JUSO betreffend **Art. 3 Abs. 2: Der erste Satz soll gestrichen** werden, da dies selbstverständlich ist. Lediglich der zweite Satz ist notwendig. Auch hier könnte der Artikel genderneutraler formuliert werden.

Unsere Fraktion unterstützt die Teilrevision des PersR einstimmig.

Wächter Olivier, au nom du Groupe UDC/Les Confédérés: Nous avons pris connaissance du rapport du Conseil municipal et remercions les collaborateurs y ayant contribué. Ce rapport étant lié aux mesures «Substance 2030» et à cause de la gauche biennoise, le projet «Substance 2030» et le budget ont dès lors perdu, hier soir, toutes valeurs et volontés de solutions pour le financement biennois. L'avenir de notre Ville s'annonce très très sombre en cas d'acceptation devant le peuple. Dès lors, nous nous positionnons comme suit sur ce rapport: nous avons pris note des 8 articles corrigés ainsi que de l'abandon de l'art. 28, al.1 et acceptons ce rapport en l'état par principe et de ce fait n'acceptons pas d'autres modifications.

Roth Myriam, au nom du Groupe Les Vert·e·s: Le Groupe Les Vert·e·s accepte cette révision partielle du Règlement du personnel étant donné qu'il y a eu un accord avec les partenaires sociaux. Nous soutenons aussi les deux modifications proposées par le Groupe PS/JS et nous trouvons également qu'il fait sens d'avoir, à l'avenir, des règlements qui soient neutres en matière de genres pour que toutes personnes se sentent concernées.

Stolz Joseline, au nom du Groupe PSR: Le Groupe PSR a pris connaissance du rapport du Conseil municipal. Avec «Substance 2023», certaines mesures visant à rééquilibrer les finances sont en cours de modifications. Jusqu'à présent, il a été difficile de se positionner et maintenant je pense qu'on peut saluer les modifications qui auront lieu. Nous saluons également la modification d'utilisation du vocabulaire correct pour nommer les personnes en situation de handicap et le fait qu'une femme doit pouvoir occuper des postes de présidence, au même titre qu'un homme. Il faudrait aussi maintenir la possibilité d'une alternance, comme demandé par les JUSO. Un élément qui me dérangeait, mais maintenant il est réglé, concerne la Commission du personnel. Nous saluons vivement l'avancée de l'introduction du congé prénatal dans ce règlement et nous soutenons la proposition de modification du Groupe PS concernant l'art. 30, al. 1: «*À la naissance de leur enfant, les collaboratrices ont droit à un congé de maternité payé de 16 semaines*» et de biffer ce qui suit. Nous saluons encore l'introduction du congé de paternité dans ce règlement. Le Groupe PSR accepte la révision partielle du Règlement du personnel.

Augsburger-Brom Dana, parteilos: Das Personalreglement ist eigentlich noch nicht so veraltet, dass es revidiert werden müsste. Ich habe lediglich Schreibfehler gefunden.

Die Änderungen der ersten Artikel kann ich unterstützen, bin jedoch mit der Änderung von Art. 28 als Gewerkschafterin nicht zufrieden, da es eine klare Verschlechterung der Anstellungsbedingungen mit sich bringt. Jedoch ist dies eine Massnahme von «Substance 2030» und kann somit leider nicht verhindert werden. Den beiden Änderungsanträgen der Fraktion SP/JUSO kann ich zustimmen. Ich möchte lediglich bezüglich Art. 30 Abs. 2 wissen, wer diese Verordnung zu den Einzelheiten festhalten und regeln wird.

Sutter Andreas, Fraktion FDP: Die Fraktion FDP sowie auch die Fraktion PRR ist mit dem vorliegenden Reglement einverstanden. Wir möchten bezüglich der Anträge anmerken, dass es nicht notwendig ist, das Reglement zu ändern, da beim genauen Lesen ersichtlich ist, dass eine Härtefallregelung in der Verordnung dazu geregelt wird. Gewisse Spitzfindigkeiten könnten auch das Gegenteil bewirken.

Fehr Erich, Stadtpräsident: Ich weise darauf hin, dass der Antrag der Fraktion SP/JUSO bezüglich Änderung des Art. 28 gestern vom Stadtrat abgelehnt wurde und dieser Artikel so wie im Entwurf festgehalten umgesetzt werden muss. Die korrekte Formulierung für ein Reglement, Frau Clauss, wird nicht im Einzelnen bestimmt, sondern gemäss Regelung von Kanton und Bund. Die Stadt Biel hält sich grundsätzlich an die vorgegebenen Richtlinien. Zu den zwei Anträgen der Fraktion SP/JUSO möchte ich Folgendes anmerken: Bezüglich Art. 3 Abs. 2 macht es keinen Sinn, den zweiten Satz stehen zu lassen. In der Realität muss, wie von Herrn Sutter angemerkt, der gesunde Menschenverstand walten, da oftmals bei der Stellenbesetzung nicht viel Spielraum besteht, um die Gleichberechtigung umzusetzen. Der Zusatz von Art. 30 Abs. 1bis ist eine klare Verbesserung der Anstellungsbedingungen.

Clauss Susanne, SP: Frauen erhalten keine Erwerbsersatzentschädigung, weil sie nicht einbezahlt haben. Dies ist jedoch nicht aus bösem Willen oder freiwillig geschehen, sondern weil sie keiner bezahlten Arbeit nachgegangen sind. In einem solchen Fall fällt eine alleinstehende schwangere Frau durch alle Maschen und muss auf die Sozialhilfe gehen. Dieser seltene Härtefall soll jetzt von Leistungen ausgeschlossen werden. Die Mutterschaftsversicherung weist eine Lücke auf.

Augsburger-Brom Dana, parteilos: So wie Herr Fehr uns den Artikel vorhin erklärt hat, klingt er simpel und logisch. Er ist aber eigentlich länger und verzwickter. Erwähnt wird, dass während der Schwangerschaft mindestens fünf Monate lang gearbeitet werden muss. Mir ist nicht klar, wozu es eine Verordnung braucht, denn im Personalreglement wird eigentlich alles kurz und klar umschrieben.

Fehr Erich, Stadtpräsident: Die Überlegung des Gemeinderats gründet auf dem Versicherungsgedanken wie er im Bundesrecht niedergelegt ist. Hier geht es um eine Mutterschaftsversicherung für erwerbstätige Frauen. Die Erwerbstätigkeit ist an gewisse Minimalanforderungen von Beitragszahlungen gekoppelt. Darum geht es und nicht darum, jemandem etwas zu unterstellen. Ich empfehle Ihnen, dem Gemeinderat zu folgen, um nicht eine Systemwidrigkeit einzuführen.

Frau Augsburger-Brom, im schweizerischen Rechtsstaat gilt die Bundesverfassung (BV; SR 101) als oberster Rechtssatz und anschliessend das Gesetz. In der Stadt Biel sind dies Reglemente und nachher Ausführungsbestimmungen, das heisst Verordnungen. Diese Regelung ergibt sich daraus, weil es nicht sinnvoll ist, Gesetzestexte bis ins letzte Detail auszuführen. Gesetze unterliegen einem schwerfälligeren Erlassprozess als eine Verordnung.

Votes

- sur l'amendement du Groupe PS/JS concernant l'al. 2 de l'art. 3

La proposition est acceptée.

- sur l'amendement du Groupe PS/JS concernant l'al 1 de art. 30

La proposition est acceptée.

Vote final

Vu le rapport du Conseil municipal du 31 août 2022, vu l'art. 40, al. 1, ch. 1, let. i, du Règlement de la Ville du 9 juin 1996 (RDCo 1.0-1), le Conseil de ville de Bienne **arrête**:

1. La révision partielle du règlement du personnel (RDCo 1.5.3-1) est acceptée avec modifications comme suit:

Art. 2 – Politique du personnel, alinéa 7 (adapté)

⁷ Elle encourage l'insertion des personnes en situation de handicap sur le marché du travail.

Art. 3 – Instrument de la politique du personnel

² En général, une femme doit diriger au moins l'un des deux organes cités à l'al. 1. Il convient de viser une alternance régulière entre femmes et hommes à leur tête.

Art. 13 – Compétence d'engagement, alinéa 2 (adapté)

² Le Conseil municipal engage les autres collaboratrices et collaborateurs. Il peut déléguer cette compétence aux directions, aux départements et/ou aux entités administratives subordonnées.

Art. 22 – Indemnité de départ, alinéa 1 (adapté) **Ne concerne que le texte allemand**

¹ Kündigt die Stadt das Arbeitsverhältnis wegen Aufhebung der Stelle oder aus einem andern Grund, den nicht die Mitarbeiterin oder der Mitarbeiter zu verschulden hat, hat die betroffene Mitarbeiterin oder der betroffene Mitarbeiter Anspruch auf eine Abgangsentschädigung.

Art. 28 – Maladie et accident, alinéa 1 (adapté), alinéa 1bis (nouveau) et alinéa 4 (adapté)

¹ En cas d'incapacité de travail pour cause de maladie ou d'accident, les collaboratrices et collaborateurs continuent à percevoir leur salaire durant deux ans au maximum, comme suit:

- a. à 100% durant les 6 premiers mois,
- b. à 90% dès le 7^e mois,
- c. à 80% dès le 13^e mois.

^{1bis} L'obligation de maintenir le versement du salaire est de 180 jours au maximum pour les collaboratrices et collaborateurs qui ont atteint l'âge ordinaire de la retraite.

⁴ Les collaboratrices et collaborateurs sont tenus d'annoncer immédiatement les absences pour cause de maladie ou d'accident. En cas d'incapacité de travail due à une maladie, un certificat médical est fourni au plus tard le sixième jour ouvré.

Art. 30 – Naissance ou adoption d'un enfant, alinéa 1bis (nouveau) et alinéa 2 (adapté)

¹ À la naissance de leur enfant, les collaboratrices ont droit à un congé de maternité payé de 16 semaines.

^{1bis} Durant les deux semaines précédant la date prévue d'accouchement, les collaboratrices enceintes ont également droit à un congé prénatal payé. En cas de retard, ce congé peut s'étendre au maximum une semaine après le terme prévu, suite à quoi le congé maternité débute.

² À la naissance de leur enfant, les collaborateurs ont droit à un congé de paternité payé allant jusqu'à 20 jours. Ils peuvent choisir de le prendre pendant la durée du congé de maternité légal ou directement à sa suite. Les détails sont réglés par voie d'ordonnance.

Art. 44a – Liberté d'établissement, alinéa 3 (abrogé)

Art. 62 – Droit transitoire, alinéa 4 (abrogé)

2. L'art. 28, al. 1, RPers, est modifié sous réserve de l'approbation par le Conseil de ville de la mesure correspondante du projet «Substance 2030».

3. La présente révision partielle entre en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

4. Le Conseil municipal est chargé d'exécuter ces arrêtés, en particulier d'édicter les dispositions d'exécution requises. Il est habilité à déléguer cette compétence à la direction responsable.

138. 20220225 Révision partielle du règlement sur les places de stationnement (RDC0 7.7-1)

Scheuss Urs, GPK: In der vorliegenden Teilrevision geht es vor allem um die Finanzierung der Parkieranlagen. Seinerzeit wurde beabsichtigt, zentrale Parkieranlagen zu erstellen und dafür Oberflächenparkplätze aufzuheben. Das Konzept wurde bis heute nicht vollständig umgesetzt. Die Parkhäuser wurden zwar gebaut aber Oberflächenparkplätze wurden nicht im gleichen Ausmass aufgehoben. Heute hat es insgesamt mehr Parkplätze als vorher. Gut ersichtlich ist das an den nicht ausgelasteten Parkieranlagen. Um die Parkieranlagen zu finanzieren wurde eine Spezialfinanzierung geschaffen. Aus dem geplanten Überschuss der Parkgebühren sollten mittels Spezialfinanzierung die Parkieranlagen bezahlt werden. Obwohl die Parkieranlagen in der Zwischenzeit gebaut wurden, wird weiterhin Geld in der Spezialfinanzierung geäufnet. Das dort angesammelte beachtliche Vermögen beträgt fast CHF 40 Mio., was fast 10% des Budgets im allgemeinen Haushalt ausmacht. Gestern hat der Stadtrat intensiv über die «Substance»-Massnahmen diskutiert. In der Spezialfinanzierung liegen einfach so CHF 40 Mio., die nur für Parkieranlagen verwendet werden können. Die Finanzdirektion hat mir auf Nachfrage eine Liste mit Finanzierungsmöglichkeiten aus der Spezialfinanzierung zugestellt. Diese erreichen jedoch nur ungefähr 10% von den knapp CHF 40 Mio. Etwa 90% des Gesamtbetrags aus der Spezialfinanzierung können nicht für andere Zwecke genutzt werden. Die externe Revisionsstelle hat bereits bemängelt, dass in der Spezialfinanzierung Vermögen angehäuft wird, was nicht deren Sinn ist. Die GPK hat diesen Umstand ebenfalls bemängelt. Der Gemeinderat hat das Anliegen aufgenommen und im Budget 2022 den Überschuss nicht mehr der

Spezialfinanzierung zugerechnet sondern dem allgemeinen Haushalt. Das Budget wurde so von Stadtrat und Volk genehmigt. Wieso braucht es jetzt die Reglementsänderung? Wir haben nur die Verwendung der Gelder im Budget beschlossen. Das Reglement muss jetzt noch entsprechend angepasst werden. Für die GPK ist klar, dass aus finanztechnischen Gründen der Reglementsanpassung zugestimmt werden muss.

Trotzdem sind wir nicht ganz zufrieden. In der Spezialfinanzierung sind immer noch fast CHF 40 Mio. Was passiert mit den ungefähr CHF 30 Mio. nach Abzug der weiteren Aufwendungen für Parkierungsanlagen? Aufgrund der finanziellen Lage der Stadt ist Handlungsbedarf vorhanden. Eine Möglichkeit wäre die Auflösung der Spezialfinanzierung. Die Mittel könnten auch anderweitig verwendet werden, dafür sind aber noch weitere ausführliche Diskussionen nötig. Die GPK unterstützt den Vorschlag des Gemeinderats.

Schneider Sandra, Fraktion SVP/Die Eidgenossen: Gebühren sind Abgaben, welche durch tatsächlich erbrachte Leistungen von staatlichen Einrichtungen erhoben werden, um die Kosten zu decken. Grundsätzlich sind Gebühren kostendeckend und sollten nicht höher als die tatsächlichen Aufwände ausfallen. Nicht so jedoch in Biel mit dem Parkierungsreglement. Bereits bei der vorangegangenen Teilrevision des Parkierungsreglements haben wir diesen Umstand bemängelt. Damals haben wir vor möglichen Ertragsüberschüssen gewarnt. Jetzt ist dieser Umstand eingetroffen. Wir sind hässig! Bei jeder Gelegenheit werden Autofahrer in der Stadt Biel verdrängt, verteuert und schikaniert. Immer mehr Oberflächenparkplätze werden aufgehoben und die Parkgebühren gehören bereits heute zu den höchsten in der Schweiz. Die Höhe der Parkgebühren wurde übrigens mehrfach vom Preisüberwacher kritisiert. Die Stadtverwaltung rechnet mit einem Ertragsüberschuss von CHF 700'000 bis 800'000 aus dem Parkierungswesen. Dieser Ertrag soll in den allgemeinen Haushalt fliessen. Ertragsüberschüsse sollten in erster Linie für Bau und Unterhalt der Parkierungsanlagen verwendet werden. Bedarf wäre vorhanden. Wenn Sie das nicht wollen, sollten konsequenterweise die Gebühren entsprechend dem Aufwand gesenkt werden. Der Gemeinderat verfolgt seit mehreren Jahren eine autofeindliche Politik und will jetzt die Autofahrenden bemühen, um die Stadtkasse aufzubessern. Die Fraktion SVP/Die Eidgenossen steht hier ganz klar auf die Bremse. Wir Autofahrer sind nicht die Milchkuh der Stadt Biel. Unsere Fraktion lehnt deshalb die vorliegende Teilrevision einstimmig ab.

Schiess Christophe, au nom du Groupe Les Vert·e·s: Le Groupe Les Vert·e·s approuve la révision partielle du Règlement sur les places de stationnement qui nous semble rationnelle et favorables aux finances de la Ville. J'ai bien entendu votre colère, Madame Schneider, j'y reviendrai tout à l'heure. Moi aussi je suis parfois en colère lorsqu'il s'agit de l'espace publique. La question se pose de ce qu'il advient du solde de 39 millions de fr. du financement spécial. Dans son rapport, le Conseil municipal évoque quelques projets futurs: mis en place d'un système de guidage et parking, optimisation de l'offre, etc., mais il dit que les grands et coûteux projets ont d'ores et déjà été réalisés dans le cadre du développement du Centre-Ville. Le représentant de la CDG en a déjà parlé. Que faire de cet argent? Je ne vais pas vous faire part de mes visions sinon Monsieur Bohnenblust va m'envoyer chez l'occuliste. Je vais simplement me limiter à lire l'art. 1 du Règlement *«Le présent règlement a pour but d'optimiser l'offre en places de stationnement pour les véhicules à moteur, et ce de manière à ce que l'offre mette la Ville en valeur et renforce son attrait, contribuant ainsi à accroître la qualité de vie»* et *«Dans ce but, il convient de libérer des places de stationnement en*

surface pour d'autres affectations destinées au développement de la Ville». Dans ce sens, il nous semble que le premier argument proposé dans le message par les opposants à cette révision est un peu malhonnête, en tout cas pas conforme au Règlement. Je lis ce premier argument en allemand: «Gebühren sind Abgaben, die für die tatsächliche Inanspruchnahme einer staatlichen Leistung oder Einrichtung erhoben werden, um damit die Deckung der Kosten der entsprechenden Stelle zu decken. Die geplante Verwendung der Parkgebühren-Einnahmen resp. deren Überschüsse widerspricht diesem Grundsatz.» À l'art. 15, al. 1, du Règlement, il est noté: « Les émoluments de parcage peuvent être supérieurs au montant couvrant les coûts. » Pour moi, il y a une dissonance entre quelque chose qui se trouve dans le Règlement et un argument dans le message. Cela m'intéresserait d'avoir plus tard l'appréciation de la Directrice des finances et s'il ne faudrait pas biffer ce point.

À l'art 19, al. 3, tenez-vous bien, il est écrit: *«Les coûts liés au changement d'affectation de places de stationnement supprimées en surface peuvent être couverts avec les moyens du financement spécial, dans la mesure où cela sert des intérêts publics et non pas en premier lieu des intérêts privés.»* Maintenant, excusez-moi, j'ai été un peu malhonnête car j'ai biffé une partie de la phrase: *«...suite à la mise en service de nouveaux parkings concentrés...»*. Nous regrettons que dans la révision en cours le Conseil municipal n'ait pas biffé cette partie de phrase. Ceci aurait simplement augmenté la marge de manoeuvre du Conseil municipal. Avec cette perspective, même lorsque la suppression de places de stationnement n'est pas directement liée à la mise en service de nouveaux parkings concentrés, les ressources du financement spécial auraient pu être utilisées à bon escient pour réaménager l'espace public, le développement de l'infrastructure cycliste et piétonne, la perméabilisation du sol, la plantation d'arbres, l'aménagement d'espaces verts, etc. Ces projets contribuent par le transfert modal à la protection climatique. Ici on parle de l'espace public et de l'argent que l'on prélève dans l'espace public. Je trouve que l'argent que l'on prélève dans l'espace public devrait être utilisé pour la valorisation de l'espace public. J'entendais bien votre colère, Madame Schneider. Je suis aussi en colère lorsque je traverse la Ville avec mes enfants à vélo ou à pied et vous vous êtes en colère pour des raisons qui sont aussi évidentes. L'espace public est un lieu où il y a des rencontres mais aussi un lieu où il y a des conflits. C'est complètement normal.

Évidemment, nous pourrions être plus ambitieux. On pourrait créer un nouveau financement spécial en transformant ces 30 millions de fr. restants et d'imaginer quelque chose pour la mobilité, mais globalement. Ainsi, la stratégie globale de mobilité aurait enfin les moyens de ses ambitions. On pourrait ainsi passer des paroles à l'action.

Wiederkehr Martin, SP: Ich stelle klar, dass es nicht den oder die AutofahrerIn gibt. Wenn ich aus dem Auto aussteige, bin ich Fussgänger. Ich bin in Biel auch Steuerzahler und Velofahrer. Ich verursache andere Kosten, wenn ich mit dem Auto unterwegs bin als zu Fuss oder mit dem Velo. Jedes Auto braucht nicht nur öffentlichem Raum, sondern verursacht durch seine Fahrten und Parkplatzsuche Mehrkosten. Es geht letztlich um den öffentlichen Raum, der neu gestaltet werden muss. Ein Auto ist grundsätzlich teuer.

Scherrer Jürg, SVP: Die Autofahrenden kommen für die Kosten, die sie verursachen auf. Wer etwas anderes behauptet, ist nicht richtig informiert. Wenn wir schon von Kostendeckung sprechen: Velofahrer bezahlen überhaupt nichts. *(Zwischenrufe)*

Steidle Silvia, directrice des finances: Merci à Monsieur Scheuss pour la très bonne présentation et d'avoir montré les mécanismes. Effectivement, c'est une décision que vous aviez déjà prise en 2022 et que maintenant nous devons faire cette adaptation du Règlement. Ensuite, nous pourrions le comptabiliser avec les comptes 2022. Madame Schneider, je pense qu'il y a peut-être deux choses que vous mélangez et j'aimerais le préciser. Le Règlement fixe les tarifs des places de stationnement. On ne peut pas, par le financement spécial, régler les tarifs que vous estimez trop élevés. Si vous voulez une révision, il faut la proposer, mais finalement on ne peut pas le régler avec le financement spécial. La couverture des coûts est également réglée dans l'Ordonnance sur les places de stationnement et là, les propositions qui sont faites ne vont pas à l'encontre. À l'art. 19, vous avez toute la liste de ce qui peut être couvert par ces émoluments. On ne peut pas changer dans ce cadre-là. Ici, on parle uniquement du financement spécial, des revenus et comment ils sont alloués. La somme de 700'000 fr. entrera dans les comptes 2022.

Sur les 39 millions de fr., il y a beaucoup d'idées et quelques-unes ont été déposées ce soir. Effectivement, pour pouvoir le faire il faudrait revoir le Règlement en lui-même. Le Règlement fixe finalement à quoi sert la somme de 39 millions de fr., qui n'est malheureusement plus du cash, qui pourrait aider à soulager finalement les comptes. C'est une réflexion en profondeur, Une révision qui se fera, peut-être aussi, avec des réflexions qui doivent être menées avec la question de la mobilité et des places de stationnement. On ne veut plus alimenter un financement spécial, qui depuis vingt ans n'est pas utilisé. Cette affaire est simple et plutôt comptable mais elle nous permet quand même d'améliorer les comptes, à partir de 2022, de 700'000 fr.

Vote

Vu le rapport du Conseil municipal du 24 août 2022, vu l'art. 40, al.1, ch. 1, let. a, en relation avec l'art. 12, al. 1, ch. 3, let. c, du Règlement de la Ville du 9 juin 1996 (RDCo 1.0-1), le Conseil de ville de Bienne **arrête**:

I. Il est recommandé aux ayants droit au vote biennois d'approuver le projet d'arrêté communal suivant:

Vu le message du Conseil de ville du 20 octobre 2022, et vu l'art. 12, al.1, ch. 3, let. c, du Règlement de la Ville du 9 juin 1996 (RDCo 1.0-1), la Commune municipale de Bienne arrête:

1. La révision partielle du règlement sur la gestion, le financement et l'aménagement de places de stationnement publiques (règlement sur les places de stationnement; RDCo 7.7-1) en vertu de l'annexe I du message est approuvée.

2. Le Conseil municipal est chargé d'exécuter cet arrêté.

II. Le Conseil municipal est chargé d'exécuter cet arrêté.

III. Le projet de message aux ayants droit au vote est approuvé avec modifications.

Interruption de la séance: 20h05 - 21h05

Bord Pascal, président du Conseil de ville: J'ai oublié avant la pause un point concernant le message de l'affaire «Révision partielle du règlement sur les places de stationnement». Nous devons formellement voter la délégation de compétence à la Commission de rédaction, qui sera la même que celle pour le budget.

Vote

- sur la délégation de compétence à la Commission de rédaction

La proposition est acceptée.

139. 20220039 Plan financier 2024-2026 (années de planification 2024-2026 et planification des investissements 2023 – 2032)

Bord Pascal, président du Conseil de ville: Nous pouvons maintenant passer au «Plan financier 2024-2026». Nous n'allons pas refaire tout le débat général «Substance 2030». Le Conseil de ville doit prendre connaissance du Plan financier. Certains groupes pourront s'exprimer brièvement mais nous voulons concentrer notre temps sur ces différents paquets de mesures, que nous devons terminer ce soir.

Sprenger Titus, GPK: Die GPK hat sich eingehend mit den verschiedenen Massnahmen ab 2024 auseinandergesetzt. Einige der Massnahmen hat sie hinterfragt und bei einigen verlangt sie eine vertiefte Prüfung. Bei der Präsidialdirektion gehören dazu die Massnahmen 120-1 und 180-2. Die Strukturreform betreffend Gemeinderat und Verwaltung sowie Stadtrat und Ratssekretariat sieht die GPK kritisch. Zuerst ist zu prüfen, wie die Massnahmen umgesetzt werden sollen bevor das Einsparungspotenzial beurteilt werden kann.

Bord Pascal, président du Conseil de ville: Excusez-moi, Monsieur Sprenger, vous parlez des mesures par direction. La Commission de gestion n'a t'elle pas un avis global concernant le Plan financier? Non, la CDG n'a pas un avis global. Donc nous continuons avec les avis des groupes.

Pittet Natasha, au nom du Groupe PRR: Au nom du Groupe PRR je remercie le Conseil municipal d'avoir procéder à cette planification financière sous l'angle particulier, cette année, de « Substance 2030 ». Toutefois, suite aux décisions prises hier soir, nous sommes encore plus inquiets qu'avant de la situation financière de la Ville. Les améliorations prévues pour 2020-2023 au budget 2023 ont été refusées, pour la plupart, hier soir. Nous allons maintenant discuter par direction et notre crainte est que la plupart des améliorations pour les années suivantes ne passent pas non plus la rampe. Les finances de la Ville vont dans le mur si on continue ainsi. Le déficit structurel n'est pas en voie de correction, bien au contraire. La majorité de ce Parlement de gauche considère l'Administration comme une entité, qui est digne de protection en soit. Elle semble penser que le service public implique de sauvegarder l'Administration et toutes ses tâches et même ses processus de travail ad aeternam et non de servir le public. Ce n'est pas notre vision du service public. Pour nous, l'Administration de la Ville est là pour servir la population, les entités culturelles, sportives ou la société civile et les PME de notre Ville et non pas pour servir l'Administration elle-même.

Le déficit de la Ville de Bienne va visiblement continuer à se creuser et la dette va continuer à augmenter. Nous appelons le Conseil municipal à confirmer de toute urgence ses réflexions quant au changement structurel qu'il faut apporter à l'organisation des tâches de la Ville. Le projet « Substance 2030 » ne doit pas être abandonné même si le nom va changer et deviendra peut-être « Substance 2032 »

mais il faut continuer sur la voie des réflexions, pour que notre Ville puisse financièrement être bien stable et continuer à travailler. Nous remercions le Conseil municipal d'avoir établi une priorisation des investissements, qui sont nécessaires pour notre Ville, mais l'incitons impérativement à faire preuve de mesure et de modestie dans les projets à accomplir. À notre sens, la catégorie 3 est encore très longue et comprend beaucoup de projets et il y a encore beaucoup de choix à faire au sein de cette priorisation, Nous espérons que cela se fera pour le bien de notre Ville.

Moeschler Marie, au nom du Groupe PSR: Le Groupe PSR a pris connaissance du Plan financier 2024-2026. En l'état actuel, nous sommes d'avis qu'il est trop tôt pour établir un plan financier des prochaines années susceptible de tendre vers la réalité, même s'il s'agit d'un exercice annuel ordinaire. Nous pensons que nous devons attendre d'avoir l'analyse des comptes et non des budgets, dès 2024 et suivants, pour analyser les répercussions des premières mesures d'assainissement mises en oeuvre. De plus, je ne répéterai pas ce que j'ai déjà dit et surtout questionné hier soir dans les discussions générales sur le budget 2023. Toutefois, nous souhaiterions au moins un rapport d'analyse sur les augmentations de coûts liés à la consommation d'énergie pour la Ville de Bienne et sur les économies réalisées en raison des mesures prises dues à la pandémie. Nous souhaiterions aussi voir les premiers chiffres réels des recettes et des dépenses de la Ville «post crise Corona» avant de faire des plans financiers d'avenir. Néanmoins, le Groupe PSR a pris connaissance du plan financier 2024-2026 ainsi que de la planification des investissements 2023-2032 et remercie le Conseil municipal.

Cadetg Leonhard, Fraktion FDP: Es ist wahrscheinlich das letzte Mal, dass ich das Wort ergreife. Ich danke an dieser Stelle dem Gemeinderat für seine verantwortungsvolle und konstruktive Haltung. Die Äusserungen gestern vom Stadtpräsidenten und der Finanzdirektorin sind nachvollziehbar. Selbstverständlich sind wir nicht mit allem einverstanden. Der Wille, die Gemeindefinanzen ins Lot zu bringen ist seitens Gemeinderat sichtbar. Bereits gestern sagte ich, dass die fehlende Unterstützung von linker Seite für den links dominierten Gemeinderat umso unverständlicher ist. Ebenso klar, und im Finanzplan noch viel offensichtlicher sichtbar ist, wie nötig ein tragbarer Kompromiss wäre. Bis auf wenige ideologisch gefärbte Aussagen und trumpistische Äusserungen einzelner Ratsmitgliedern ist dies uns allen bewusst.

Wenn eine akademisch gebildete Stadträtin fragt, warum soviel und nicht weniger budgetiert worden wäre und behauptet, dass es dafür keinen Grund gebe, weil die finanzielle Situation anders ist als dargestellt, lebt sie in einer anderen Welt. Das Gute ist, dass dies eine einzelne Stimme ist. Die meisten Stadtratsmitglieder sind vernünftig und wissen, um was es geht.

Ich spreche nun zu den Äusserungen von Herrn Stadtrat Koller. Es ist erschreckend, mit welcher Konsequenz er seine verführerischen, teils zynischen und verachtenden Voten abgibt. Intelligente Verführer waren schon immer eine Gefahr. Wir tun gut daran, skeptisch zuzuhören. Was er anzustreben scheint, ist die vollkommene Übernahme der wirtschaftlichen Tätigkeit durch die Verwaltung, zumindest auf lokaler Ebene. Wer sich fragt, wo er oder sie das schon gehört hat, wird rasch fündig. Hören Sie zu und lassen sich nicht verführen, sondern denken Sie mit und weiter. So viel zu der untolerierbaren und gefährlichen Bestrebung, die nur zu einer neu geschaffenen Stelle mit vagem Pflichtenheft geführt hat.

Es ist ein Kreuz. Wir haben scheinbar alle etwas zu verlieren. Wer gestern draussen vor dem Stadtratssaal in der Masse stand, vertrat höchstwahrscheinlich eine Institution, welche vor 50 Jahren nicht einen Bruchteil dessen erhalten hat, was wir gestern im Budget genehmigt haben. Es geht auch mit viel weniger. Das sage ich mit der Erfahrung des Alters. Je später wir mit der Reduktion der Fehlbeträge beginnen, desto schmerzhafter wird es werden und desto weniger Zeit haben wir für Anpassungen. Es sind nicht die Starken, die unter den Anpassungen am meisten leiden. Katastrophal ist, dass der linke Gemeinderat die Situation erkennt aber zuwenig Massnahmen vorschlägt, wie er selber im Finanzplan festhält. Dabei wird er von der linken Mehrheit im Stadtrat nicht einmal darin unterstützt. Schön ist aber auch, dass es vielen von uns dämmert und der Gürtel enger geschnallt werden muss oder er uns enger geschnallt wird. Wir von der Fraktion FDP stehen für konstruktive Arbeit, vielleicht auch unter Mitwirkung des Gemeinderats, immer zur Verfügung. Ich hoffe, dass der Stadtrat in Zukunft die Verantwortung für die Stadt übernimmt. Ich hoffe, dass wir mitdenken, wie wir das, was wir haben, gerecht verteilen können. Es geht nicht um einzelne Interessen, sondern um die Stadt und um unsere Kinder.

Bord Pascal, président du Conseil de ville: Je vous serais reconnaissant de ne pas faire d'attaques personnelles. C'était juste limite!

Wächter Olivier, au nom du Groupe UDC/Les Confédérés: Le Groupe UDC/Les Confédérés va également se positionner sur ce point. Évidemment, après les événement d'hier soir, il est clair pour nous aussi que la gauche, de par ses choix et votes, va péjorer la situation de notre Ville. Nous rejoignons totalement les avis de nos collègues du camp bourgeois. Je ne vais pas les répéter. Le Groupe UDC/Les Confédérés s'en remet finalement au jugement et à l'intelligence du bon peuple biennois pour contrer la politique de gauche, qui sévit depuis bien trop longtemps à Bienne. Comme déjà dit, nous rejoignons les positions de nos collègues de droite de ce Parlement et ne partageons bien entendu pas du tout la politique contreproductive et irresponsable des élus de gauche de ce Parlement,

Rüber Stefan, Fraktion Grüne: Ich bedanke mich für den Bericht, welcher immer wieder interessant zu lesen ist. Ich danke auch der Finanzdirektorin für ihr Engagement an der gestrigen Debatte. Ich finde es richtig, dass sie für ihren Vorschlag einsteht, auch wenn ich nicht der gleichen Meinung bin. Ich kritisiere jedoch das Vorgehen des Gemeinderats. Im Dezember 2021 fragte ich, wie der Einbezug der politischen Kräfte zu den «Substance»-Massnahmen aussieht. Schliesslich kommen die «Substance»-Massnahmen zum üblichen Studium der Stadtratsunterlagen hinzu und lassen die emotionalen und politischen Wellen höher schlagen. Im Juni 2022 ging ich davon aus, dass der Gemeinderat dieses Geschäft um ein Jahr verschieben würde. Stattdessen präsentierte er das Projekt kurz vor den Sommerferien. Ich finde es schade, fand die Diskussion nicht ausserhalb der Budgetdebatte statt. Dem Gemeinderat wäre es damit möglich gewesen eine politisch konsolidierte Variante vorzulegen und in das Budget einfliessen zu lassen. Dem Stadtrat blieb aber nichts Anderes übrig als die Auseinandersetzung im Rahmen der Budgetdebatte zu führen. Alles auf einen Schlag und Mehrheit gegen Minderheit. Ich sage das nicht aus Mitleid mit den Fraktionen, welche gestern die Abstimmungen verloren haben. Vielleicht findet der Gemeinderat einen Weg, derart wichtige Geschäfte vor der eigentlichen Entscheidungsphase vorzulegen. Ich finde, den Bericht hätten wir auch zu einem anderen Zeitpunkt zur Kenntnis nehmen und Planungserklärungen abgeben können.

Bei den Investitionen sehen wir die Plafonierung auf CHF 30 Mio. kritisch. Wir finden, dass sich der Gemeinderat nicht ganz so strenge Regeln geben sollte. Die Investitionen sind nach den Abhängigkeiten des Bedarfs sowie den finanziellen und personellen Mitteln auszurichten. Wir plädieren dafür, auch in Zukunft in Verwaltung und Infrastruktur sinnvoll zu investieren. Wir würden den Plafond lieber bei CHF 40 Mio. belassen. Ich danke den zuständigen Stellen in der Stadtverwaltung für die Auskünfte in letzter Minute.

Koller Levin, Fraktion SP/JUSO: Ich habe gestern bereits gesagt, dass die Fraktion SP/JUSO viele der vorgeschlagenen «Substance»-Massnahmen akzeptiert. Ich reagiere inhaltlich auf die Wortmeldungen von vornherein. Auf die absurden persönlichen Angriffe von Herrn Cadet gehe ich nicht ein.

Ich finde die Äusserungen von Frau Pittet und Herrn Cadetg frech. Wir haben heute Abend einem Budget mit einer Verbesserung von CHF 12 - 14 Mio. zugestimmt. Mit «Substance»-Massnahmen bis 2026 sind wir bereit, CHF 18 - 20 Mio. einzusparen. Diese Massnahmen betreffen die Einnahmen obwohl wir ein Ausgabenproblem haben. Wir sind auch bereit, ausgabenseitig Einsparungen von CHF 7 Mio. zu akzeptieren. Nachdem wir über das Budget abgestimmt haben, sagen Sie jetzt, dass Sie dieses nicht wollen und haben sich für die Totalopposition entschieden. Sie halten uns vor, der Bevölkerung ein Budget vorzulegen, welches die finanzielle Situation der Stadt Biel eigentlich massiv verbessert. Ich finde diese Haltung unseriös und frech.

Ich habe den Verdacht, dass Stadtratsmitglieder, die auch im Grossen Rat sind, den kantonalen Steuererleichterungen für Unternehmen zugestimmt haben. Damit haben Sie der Stadt Biel das Messer an den Hals gesetzt. Es geht Ihnen gar nicht um die finanzielle Situation der Stadt Biel, sondern darum, die öffentlichen Leistungen zu demontieren und die sozialen Institutionen zu zerstören. Ihre Blockadepolitik gestern und heute ist inakzeptabel.

Briechele Dennis, Fraktion GLP+: Wir haben die Debatte zu den Finanzen bereits gestern ausführlich geführt und driften nun schon wieder dahin ab. Zugegebenermassen provozieren die letzten Wortmeldungen dazu, wieder in die Diskussion einzusteigen. Den bürgerlichen Fraktionen Blockade vorzuwerfen ist doch etwas gewagt. Wir haben den Entwurf des Gemeinderats sehr wohlwollend aufgenommen und hätten ihn mit wenigen Anpassungen unterstützt.

Der Finanzplan zeigt eindrücklich auf, in welchem Handlungsbedarf wir uns nach wie vor bewegen. Der Finanzplan wurde mit den «Substance»-Massnahmen erarbeitet. Die vom Gemeinderat vorgeschlagenen Massnahmen werden wir weitgehend unterstützen. Trotz den «Substance»-Massnahmen weist der Finanzplan ein operatives Defizit von CHF 5 Mio. aus. Operativ heisst, die betriebliche Tätigkeit der Stadtverwaltung aber auch den Finanzaufwand und Ertrag. Nur durch ausserordentliche Effekte schaffen wir irgendwie einen positiven Wert. Die eingereichten Anträge zu den «Substance»-Massnahmen verschlechtern die Budgets der nächsten Jahre um rund CHF 8 Mio. Somit verbleiben wir 2026 bei einem operativen Defizit im zweistelligen Millionenbereich. Die ganze Übung hier ist richtig und wichtig aber wirklich ans Ziel kommen wir damit immer noch nicht. Ich appelliere deshalb an Sie, sich zu mässigen. Überlegen Sie sich bei jedem Antrag, ob es sich wirklich um eine unverzichtbare Aufgabe handelt. Können wir uns nicht doch eher dazu durchringen, etwas zu tun, um die finanzielle Situation zu verbessern? Die Finanzlage zu verbessern, ist bitter nötig. In diesem Sinne ist auch unser Antrag zu verstehen, den wir bereits gestern vorgestellt haben. Er trägt einen Teil dazu bei, die Sanierung der

Stadtfinanzen voranzutreiben. Die Sanierung muss ein gemeinsamer Kraftakt sein, zu dem alle etwas beitragen. Die Fraktion GLP+ ist der Meinung, auch die städtisch unterstützen Institutionen sollen ihren Beitrag leisten. Wir beantragen, die Beiträge der Leistungsvereinbarungen auf die nächste Vertragsperiode hin um 7% zu kürzen. 7% entsprechen einer Verbesserung des städtischen Haushalts um rund CHF 1 Mio. Dieser Beitrag muss auch von dieser Seite an unser Gemeinwesen möglich sein.

Über das richtige Investitionsniveau lässt sich trefflich streiten. Auch für uns ist klar, dass Investitionen wichtig sind. Es macht uns allerdings etwas ratlos, wenn die getätigten Investitionen zu 100% fremdfinanziert sind. Diese Situation ist ausserordentlich; wenige Gemeinwesen sind an diesem Punkt angelangt. Unterhalt und Erneuerung von Infrastruktur oder Gebäuden werden zu 100% nicht aus Eigenmitteln finanziert, sondern mit Geldern, die wir von unseren Nachfahren borgen. Uns scheint das völlig egal zu sein. Inzwischen ist das so normal geworden, dass wir diesen Sachverhalt einfach als gegeben hinnehmen. In den letzten Jahren konnte uns das durch die tiefen Zinsen auch fast egal sein. Diese Zeit ist heute aber vorbei. Die Finanzierung mit Fremdkapital wird in den nächsten Jahren deutlich teurer werden.

Augsburger-Brom Dana, parteilos: Ich verstehe die Aufregung der Herren Cadetg und Koller, zwischen links und rechts nicht. Ich stehe selber auf der linken Seite und das Budget 2023 ist für mich kein linkes Budget. In der Debatte habe ich versucht zu erreichen, dass die bestmögliche Variante der Stimmbevölkerung vorgelegt wird. Über die Auswirkungen der Unternehmenssteuerreform wussten wir alle seit Jahren Bescheid. Ich verstehe die Aufregung jetzt deswegen nicht. Ich habe mir damals vorgestellt, dass der Gemeinderat sicher eine Idee hat, was wir nach diesem Entscheid unternehmen können. Seine jetzt präsentierte Idee, den Service public abzubauen und mehr dafür zu bezahlen, hätte ich jedoch nicht erwartet. Mich stört, dass ein Thema nicht angesprochen wird. Was ist mit den Grossunternehmen in Biel, die seit Jahrzehnten keine Steuern bezahlen? Alle haben ihren Beitrag zu leisten. Nach den gestrigen Beschlüssen muss der Finanzplan angepasst werden. In Zukunft wird die Linke höchstwahrscheinlich jedes Jahr versuchen, die erschwerten Bedingungen für die Kultur, den Service public, das städtische Personal zu verbessern.

Steidle Silvia, directrice des finances: Gouverner c'est prévoir, Madame Moeschler. Non, ce n'est pas trop tôt d'élaborer un plan financier. L'Ordonnance sur les communes nous oblige d'élaborer un plan financier. Vous posez la question: quels sont les coûts de l'énergie? Au budget, ils se trouvent dans les «Biens et services» avec un montant de 42 millions de fr. par année pour la Ville de Bienne. Mais les coûts de l'énergie on les trouve sur le compte 312, c'est 3,2 millions de fr. Quelle est l'économie avec les mesures prises? Cette question doit être faite sous la forme d'une interpellation adressée au Conseil municipal. Ce n'est pas l'objet d'un plan financier. Finalement, les «Biens et services» ne sont pas calculés sur une vision ou une décision sur la lecture des journaux. Ils sont calculés sur les valeurs des années précédentes. Selon les valeurs des années précédentes, nous avons une augmentation de 2% des «Biens et services» et c'est pour cette raison que nous avons calculé le plan financier en tenant compte de ces 2%. Si les coûts de l'énergie augmentent, on peut s'attendre à un petit peu plus. On calcule avec ces 2% sur un montant de 42 millions de fr. Le calcul des «Charges du personnel» est également fait sur les valeurs précédentes: environ 2% par année. Sur 95 millions de fr., je vous laisse le soin de faire le calcul vous-mêmes. Sans engager un seul nouveau collaborateur, sur 95 millions de fr. au poste «Charges du personnel», il y a environ 2% de charges supplémentaires du personnel, ces dernières années.

Il y a des amortissements qui sont directement liés aux investissements. Les amortissements augmentent par année, en vue des investissements prévus, d'environ 1,5 millions de fr. Avec ces coûts, rien n'a encore été dépensé pour la culture ou pour les projets de développement. Il y a juste des frais qui sont liés au fonctionnement de l'Administration. Ce sont les évolutions qu'on a et d'autre part, on a des indicateurs financiers qui nous renseignent sur la part des revenus pouvant être affectés au financement des investissements ou des endettements. Ceci a été présenté dans ce plan financier. Si on augmente encore les investissements et si on renonce à des économies, le degré d'autofinancement reste faible. Il y a des villes qui peuvent financer 100% de leurs investissements. Ce n'est pas le cas pour la Ville de Bienne.

Monsieur Koller, hier après votre intervention, je voyais peut-être le verre à moitié vide. Aujourd'hui, je le vois à moitié plein. On a déjà fait un pas avec la décision du Parlement: entre 10 et 13 millions de fr. vers l'amélioration des finances. Ce n'est pas 26 millions de fr. mais c'est déjà un pas. Il reste encore un pas à faire. S à l'horizon 2026 on a encore 7 millions de fr., on verra le débat mais si on a encore 7 millions de fr. supplémentaires ce sera un second pas. Ce n'est pas pour vous faire peur mais c'est vraiment une lecture tout à fait correcte de la situation. Il s'agit d'une planification.

On ne peut pas, Monsieur Rüber, intégrer le Parlement à l'élaboration du budget. Mais ce que l'on va faire maintenant c'est encore plus important. Vous souhaitez donner au Gouvernement des indications sur ces planifications futures: dans quel sens nous devons aller pour les années 2024, 2025 et 2026. C'est pour cette raison que ce débat est très important.

Madame Pittet, vous espérez que le Conseil municipal va poursuivre le projet «Substance 2030» malgré la décision du Parlement. Non, on ne va pas poursuivre des mesures qui ont été refusées par le Parlement, aujourd'hui. Il faudra trouver d'autres moyens ou justement comme je le dis, améliorer un peu la situation financière et surtout ne pas rembourser la dette.

J'ai une dernière chose à dire. J'espère que je vois aujourd'hui le verre à moitié plein et j'espère que je continuerai de le voir à moitié plein en novembre. Ce budget doit passer la rampe, sinon ce n'est pas 3 millions de fr. qui manqueront et selon la nouvelle mouture, 110'00 fr. qui manqueront, ce sera beaucoup plus. Nous allons maintenant finir les comptes 2022 et on espère qu'ils seront meilleurs que budgétés. Je n'ai pas encore de résultat à vous donner aujourd'hui. Dès que ce bouclage sera terminé, on commencera avec la planification du budget 2024 et c'est pour cette raison que cette discussion, maintenant, est très importantes.

Le Conseil de ville prend connaissance du plan financier 2024 – 2026 et de la planification des investissements 2023 – 2032.

133. 20210327 Substance 2030 (suite)

Bord Pascal, président du Conseil de ville: Nous allons procéder exactement de la même façon qu'hier: direction par direction. Il y a des blocs qui sont déjà définis dans votre liste. Toutes les mesures qui concernaient 2023 ont été votées hier. On s'occupe uniquement des nouvelles mesures qui n'ont pas été discutées et qui sont contestées concernant les années 2024 et suivantes.

Mairie

Sprenger Titus, GPK: Ich erwähne nur die Punkte, welche in der GPK kontrovers diskutiert wurden:

- Bei den Massnahmen 120-2 und 180-2 geht es um Strukturreformen von Gemeinderat und Verwaltung sowie Stadtrat und Ratssekretariat. Die GPK sieht diesen Vorschlag kritisch. Ist überhaupt Einsparungspotenzial vorhanden? Hier braucht es konkrete Vorschläge, um das beurteilen zu können. Die Gewaltenteilung zwischen Exekutive und Legislative muss gewährleistet sein.
- Bei der Massnahmen 160-6, «*Reduktion personelle Ressourcen durch Digitalisierung*» fehlt eine Strategie. Deshalb lässt sich nicht beurteilen, wie hoch die finanziellen Auswirkungen sein werden.
- Bei der Massnahme 180-3, «*Vermietung Stadtratssaal*» stellt sich die GPK nicht dagegen. Sie betrachtet das Einnahmenziel von CHF 50'000 netto jedoch als unrealistisch.

Roth Myriam, au nom du Groupe Les Vert·e·s: Le bloc de gauche **refuse** les mesures suivantes:

- 120-1: «*Réforme structurelle du Conseil municipal et de l'Administration municipale*». L'idée de cette mesure est de réduire le Conseil municipal de 5 à 4 membres. Au vu de la charge de travail et des observations faites lors des processus liés à «Substance 2030», il est difficilement envisageable de répartir le travail colossal.
- 132-2: «*Réduction de 20% de la subvention au festival Lakelive de 80'000 fr. à 64'000 fr.*». Pourquoi augmenter le financement externe? De plus, consulter les personnes qui organisent ce festival en amont et chercher un dialogue est absolument indispensable à une telle mesure.
- 132-3: «*Renoncement à l'envoi d'un 'set de bienvenue' aux nouveaux habitants et habitantes*». Ce set sert également de carte de visite pour les nouveaux habitants et habitantes. Il permet à l'Administration de faire un premier lien et de montrer de l'intérêt aux personnes qui viennent vivre à Bienne.
- 136-1: «*Plus de prise en charge des coûts pour affichage politique pour les élections communales et cantonales*». Les petits groupes profitent davantage de ce soutien indirect aux acteurs et actrices politiques que les grands. Le fait de ne pas financer l'affichage est mauvais pour la diversité des couleurs politiques.
- 160-3: «*Adaptation du secteur d'activité 'Sécurité au travail'*». Jusqu'à présent, c'était un poste à plein temps. Il s'agissait principalement d'élaborer les mesures adéquates dans le domaine de la sécurité au travail, ce qui faisait sens.
- 160-6: «*Réduction des ressources humaines du fait de la numérisation*». C'est lié à la digitalisation, que nous avons déjà discuté hier soir, où la gauche demande un rapport concernant la digitalisation et la mise en place de ce type de mesure.
- 160-10: «*Réduction du séminaire de base pour les cadres à 4 jours*». Cette mesure comme d'autres touche la qualité d'employeur de la Ville de Bienne.
- 160-12: «*Suppression des événements liés à la formation professionnelle*». Nous ne pouvons pas faire d'économies sur les générations futures surtout lorsqu'il s'agit de leur formation et de la reconnaissance qu'on leur donne.
- 160-13: «*Réduction de l'offre de cours interne*». Ceci va dans la même dynamique que la mesure précédente.

- 170-1: *«Réorganisation du système de vélo en libre-service (autofinancement)»*. Un rapport est demandé afin de montrer au Conseil de ville comment le système de vélo en libre-service peut être exploité à l'avenir. En particulier, indiquer les conséquences qu'aurait un système de location de vélo entièrement autofinancé.
- 170-2: *«Une fois la phase initiale achevée, abandon du soutien aux coopératives d'habitation par un poste spécifique»*. La collaboration dans la construction ou la gestion des coopératives d'habitation est importante pour la Ville de Bienne, qui dans le futur accueillera encore d'autres quartiers de constructions de ce type.
- 180-2: *«Réforme structurelle du Conseil de ville et du Secrétariat parlementaire»*. Voulons-nous vraiment un Parlement avec 40 membres et mélanger le Secrétariat parlementaire et la Chancellerie municipale? Le fonctionnement de notre Conseil de ville est vraiment le facteur principal d'inefficacité: nous ne sommes pas vraiment de cet avis.
- 180-6: *«Déplacement de la protection des données et de l'organe de révision externe»*. Cette mesure est en lien avec la mesure précédente et de manière générale, nous ne disposons pas d'éléments concrets sur la mise en place de ces mesures. Ceci explique que les conséquences et l'effet d'économie ne sont pas clairs non plus.

Pittet Natasha, au nom du Groupe PRR: 100-2: *«Abandon de l'impression et de la publication des Annales biennoises sous forme d'ouvrage cartonné, disponible uniquement au format électronique»*. Le Groupe PRR trouve dommage de renoncer purement et simplement à l'impression et à la publication des Annales biennoises. Le numérique c'est très bien pour certaines choses mais pour les choses qui vont rester le papier est mieux. Au lieu de renoncer, nous demanderions au Conseil municipal d'examiner s'il n'est pas possible d'insérer une page ou deux avec des annonces d'entreprises, qui aideraient à financer l'impression de cet ouvrage.

Fehr Erich, Stadtpräsident: Verschiedene Massnahmen benötigen einerseits aus vertraglichen Gründen andererseits aber auch inhaltlich einen Vorlauf. Zu jeder Massnahme irgendwelche Studien in Auftrag zu geben, ist nicht sinnvoll. Die Idee ist, die Massnahme zu prüfen und nach Vorliegen des Ergebnisses umzusetzen. Mehrmals wurde gesagt, dass der Finanzhaushalt eine Verbesserung braucht. Eine Verbesserung bedeutet Verzicht. Zum Budget 2023 haben Sie entschieden, die Steuererhöhung wie vom Gemeinderat vorgeschlagen zusammen mit einer zusätzlichen höheren Variante für juristische Personen der Stimmbevölkerung vorzulegen. Dabei ist es wichtig, gewisse Leistungen in Frage zu stellen. Anders werden wir unser gemeinsames Ziel nicht erreichen.

Ich komme zum Thema Strukturen von Parlament und Gemeinderat. Es geht nicht darum, wie Frau Roth vorhin bemerkt hat, den Stadtrat als ineffizient zu bezeichnen. Wichtig ist aber, dass wir auch bei uns selber genau hinschauen müssen. Wir verlangen schliesslich von der Bevölkerung höhere Steuern und weitere Beiträge. Natürlich soll die Politik funktionieren und die Meinungsbildung und der Austausch ihren Platz haben. Nur weil der Stadtrat von Biel seit ungefähr 1872 60 Mitglieder hat, ist nicht gesagt, dass dies 2026 immer noch richtig ist. Auch für den Gemeinderat sind verschiedene Möglichkeiten denkbar. Selbstverständlich ist dabei nicht nur die betriebswirtschaftliche Optik in Betracht zu ziehen, sondern auch die politische. Geben Sie uns die Chance, das Ganze zu überprüfen. Die Struktur betrifft auch die ganze Stadtverwaltung. Schlussendlich hat die Digitalisierung Einfluss auf die Struktur. Ehrlicherweise muss ich zugeben, dass die Bieler Stadtverwaltung nicht gerade eine

Vorreiterin der Digitalisierung ist. Der Gemeinderat ist überzeugt, dass sich mit der Digitalisierung nicht nur das weitere Wachstum der personellen Ressourcen verhindern lässt, sondern durch verbesserte Prozesse reduziert werden kann. Eine weitere Dimension der Strukturen ist das Zusammenspiel der verschiedenen Direktionen und städtischen Unternehmen. Die Nutzung von Synergien kann nur optimal funktionieren, wenn das Ganze überprüft wird. Den Gemeinderat von der Überprüfung auszunehmen, ist nicht zielführend, weil damit die Struktur der fünf Direktionen erhalten bleibt und der Spielraum begrenzt ist.

Frau Roth hat vorhin festgestellt, dass von der Kostenübernahme für politische Plakatierungen bei städtischen oder kantonalen Wahlen vor allem die Parteien profitieren. Die Plakatierung ist sehr teuer. Hier wäre zu überdenken, ob die Kampagnen nicht vermehrt in den sozialen Medien verbreitet werden könnten, um damit die Stadtkasse zu entlasten.

Zum Thema Arbeitssicherheit sage ich, dass die gesetzlich vorgegebenen Anpassungen vorgenommen wurden und deshalb heute eine Reduktion der Stellenprozente ohne eine Verschlechterung möglich ist. Die Einhaltung der Arbeitssicherheit ist Aufgabe der Vorgesetzten. In der Stadtverwaltung von Biel gibt es dafür keine zentrale Stelle. Die weiteren vorgeschlagenen Massnahmen beim Personal sind klein und zumutbar. Die Streichung der Anlässe für Auszubildende würde es nicht geben, wenn es uns gut ginge. Wir schlagen jedoch nicht den Abbau von Ausbildungsleistungen vor. Durch die Streichung der gesellschaftlichen Anlässe für das Personal ist die Standortqualität nicht gefährdet.

Zum selbsttragenden Veloverleihsystem braucht es eine vertiefte Analyse. Die Frage, welche Mobilitätsleistungen die Stadt mitfinanzieren soll, muss geklärt werden.

Die gemeinnützigen Wohnbauträger sollen unterstützt werden. Wir sind jedoch der Meinung, dass dafür nicht eine zusätzliche Stelle geschaffen werden muss.

Frau Pittet, ein Wort zum Bieler Jahrbuch. Moi aussi, je regrette si je ne l'ai plus. À la maison, j'ai les éditions de 1962 jusqu'à maintenant, mais les temps changent. La demande est relativement faible. Nous pensons qu'avec la solution en ligne la mémoire de notre Ville peut être mise à disposition à un plus large public et à un moindre frais.

Der Gemeinderat empfiehlt Ihnen, allen seinen Vorschlägen zu folgen.

Tennenbaum Ruth, Passerelle: Wir haben verschiedene Prüfaufträge beantragt. Ich höre jetzt, dass Sie die Aufträge nicht entgegennehmen wollen. Wenn die Anträge der Linken angenommen werden, passiert gar nichts. Das war nicht unsere Idee. Ich möchte dazu ein klares Bekenntnis, ansonsten werde ich einen Sitzungsunterbruch verlangen.

Fehr Erich, Stadtpräsident: Frau Tennenbaum, bei gewissen Themen sind Prüfaufträge sinnvoll, beispielsweise beim Velospot. Sie haben jedoch für zahlreiche Massnahmen Prüfaufträge verlangt. Für Stellen, welche bereits aufgehoben worden sind, wollen Sie einen Prüfauftrag. Das ergibt wirklich keinen Sinn und da müssen Sie die Grenzen erkennen. Bei den Strukturen beispielsweise muss eine vertiefte Überprüfung vorgenommen werden. Wenn Sie aber die Massnahme Strukturreform ablehnen, ergibt eine Überprüfung keinen Sinn. Der Stadtrat signalisiert damit, dass er nicht darüber diskutieren will. Ich fordere lediglich, dass Sie uns mehr Spielraum geben. Nicht jede Massnahme benötigt eine umfassende Studie. Andere Massnahmen, bei

denen vertiefte Abklärungen notwendig sind, wollen Sie ablehnen. Wir brauchen eine klare Botschaft.

Bohnenblust Peter, FDP: Der Stadtrat hat das Budget 2023 beschlossen. Jetzt geht es um die «Substance-Massnahmen 2024 bis 2026». Verstehe ich das richtig, dass der Gemeinderat frei ist, etwas zu unternehmen, selbst dort, wo der Stadtrat findet, dass es nicht notwendig ist? Der Gemeinderat hat die verdammt Pflicht, sorgfältig mit unseren Geldern umzugehen. Dort wo er vom Optimierungsbedarf überzeugt ist, muss er tätig werden. Die Diskussion ist schwierig, weil die Flughöhe der verschiedenen Massnahmen sehr unterschiedlich ist. Ich möchte nicht in der Haut des Gemeinderats stecken. Die grosse Arbeit darf nicht verloren gehen. Ich finde es wichtig, dass der Gemeinderat eine gewisse Freiheit behält und Optimierungsmöglichkeiten nachgehen kann. Es darf kein Denk- und Handelsverbot geben. Der Gemeinderat muss als Exekutivbehörde seine Handlungsfreiheit behalten.

Rüber Stefan, Grüne: Die Aussagen des Stadtpräsidenten lassen auch mich etwas perplex zurück. Viele Massnahmen sollen geprüft werden, aufgelistet sind sie aber mit konkreten Stellenprozenten und Beträgen. Ich kann nicht einem Stellenabbau ohne detaillierte Informationen zu den Auswirkungen zustimmen. Mir ist die Vorgehensweise nicht klar und ich finde sie etwas unglücklich.

Fehr Erich, Stadtpräsident: Der Gemeinderat versucht, die Situation der Stadt zu optimieren. Vielleicht ist diese Aufgabe undankbar, aber sie ist auch spannend. Wichtig ist, dass es keine Denkverbote gibt, wie Herr Bohnenblust bemerkt hat. Optimierungsmöglichkeiten zu prüfen ist eine Daueraufgabe des Gemeinderats. Es gibt Bereiche, in denen etwas unternommen werden kann. Wie das genau umgesetzt wird, ist im Moment noch offen. Wir hätten Millionen für eine genaue Analyse ausgeben können. Bei einer anschliessenden Ablehnung im Stadtrat wäre das Geld dann umsonst ausgegeben worden. Für Massnahmen, welche mit einem Stellenabbau verbunden sind, haben wir uns mit den Sozialpartnern auf ein Vorgehen geeinigt. Entscheidend ist die finanzielle Verbesserung. Auf welchem Weg diese erreicht werden kann, wird die detaillierte Erarbeitung der einzelnen Massnahmen zeigen. Ich schlage vor, dass wir mit der Arbeit beginnen und dann werden Sie sehen, wie das läuft.

Koller Levin, SP: Jetzt werden plötzlich die Spielregeln geändert. Der Gemeinderat hat uns versichert, dass die Beschlüsse des Parlaments gelten sollen. Ich kann nicht nachvollziehen, dass der Gemeinderat dann trotzdem etwas Anderes macht.

Gurtner-Oesch Sandra, GLP: Spannend ist, dass wir offenbar beide etwas Anderes gehört haben. Das Parlament beschliesst und der Gemeinderat führt aus. Ich habe es so verstanden, dass der Stadtrat einen generellen Prüfauftrag hat. Ob die Anträge die Streichung oder die Überprüfung verlangen, muss klargestellt werden.

Rüber Stefan, Grüne: Nicht inhaltlich sondern in Bezug auf das Vorgehen bestehen Zweifel. Ich verstehe nicht, wieso die Massnahmen zur Überprüfung nicht als solche aufgelistet sind. Wir sind davon ausgegangen, dass alle Vorschläge umgesetzt werden sollen. Gemäss Aussage des Stadtpräsidenten ist dem aber nicht so. Ich möchte auch nicht die Spielregeln verändern, das Vorgehen ist jedoch unklar. Was will der Gemeinderat mit der Liste der «Substance»-Massnahmen sagen?

Bohnenblust Peter, FDP: Herr Koller, je nach Massnahme sind die Kompetenzen bei Gemeinderat oder Stadtrat. Der Gemeinderat hat die Aufgabe, die Massnahmen zu

prüfen. Der Stadtrat kann nicht über alle Details bestimmen. Der Gemeinderat ist verantwortlich für eine funktionierende Verwaltung. Der Stadtrat kann mittels GPK jederzeit die Aufsicht auch über bestimmte Bereiche ausüben.

Fehr Erich, Stadtpräsident: Ich bedaure, dass jetzt offenbar Verwirrung herrscht. Der Gemeinderat hat das Vorgehen anscheinend zu wenig klar formuliert. Der Gemeinderat hat konstant die Aufgabe, Optimierungsmöglichkeiten abzuklären, unabhängig davon, was er Ihnen heute mit den «Substance»-Massnahmen vorschlägt. Wenn Sie eine Massnahme ablehnen, wird sie nicht umgesetzt. Deshalb bitte ich Sie, klare Signale auszusenden und nicht Massnahmen frühzeitig zu beerdigen. Prüfaufträge verlangen eine genauere Abklärung, die wir Ihnen gerne darlegen werden. Beispielsweise soll bei der Digitalisierung aufgezeigt werden, wie diese ohne übermässige Belastung der Mitarbeitenden umgesetzt werden kann. Der Stadtrat fordert, mit vermehrter Digitalisierung die Leistungserbringung effizienter zu gestalten. Das heisst, das Geld gespart werden kann, ohne dass die Dienstleistung für die Bevölkerung schlechter wird. Die Finanzdirektorin möchte Ihnen ebenfalls ein Beispiel erläutern.

Steidle Silvia, directrice des finances: Je vais essayer de vous donner des exemples. On ne peut pas prendre le paquet et refuser le paquet dans son entier. J'ai pris par hasard trois mesures pour 2025 de la Mairie. Concernant la réduction de 20% de la subvention au festival Lakelive, vous dites que vous ne voulez pas couper la subvention à partir de 2025. La Conseillère municipale en charge des finances ne viendra dans le budget 2025 avec cette proposition de coupure. Cela n'a aucun sens. Vous avez dit non, donc on ne va pas travailler là-dessus. On a des mandats pour 2025 d'analyser quelles améliorations dans le domaine de la digitalisation. Si le Conseil de ville dit non, on ne va pas arrêter tous les travaux de digitalisation. On va continuer de travailler dans ce domaine.

Concernant le système de vélo en libre-service, si vous dites non on veut que ça reste comme maintenant mais on veut que le Conseil municipal fasse une analyse. On ne va pas faire des analyses pour des choses que vous dites non. Vous devez savoir pour quelles mesures vous encouragez le Conseil municipal à continuer de travailler.

Tenennbaum Ruth, Passerelle: Wir schlagen eine Änderung vor. Überall, wo Prüfauftrag steht, soll auch über einen Prüfauftrag abgestimmt werden. Das heisst, die Massnahme wird nicht abgelehnt, sie ist jedoch auch nicht angenommen. Bei der entsprechenden Massnahme besteht lediglich ein Prüfauftrag.

Steidle Silvia, directrice des finances: Das ist das Ziel einer Planung. Die Vorschläge bedeuten ein Ja zur Prüfung. On joue sur les mots...

Bord Pascal, président du Conseil de ville: Pour moi ce n'est pas très clair. Si c'est clair pour le Conseil municipal, je n'ai pas de soucis.

Motion d'ordre

Cadetg Leonhard, FDP: Uns erwächst kein Schaden, wenn wir noch ein wenig nachdenken. Ich stelle den Ordnungsantrag, das Geschäft auf eine der nächsten Sitzungen zu verschieben.

Fehr Erich, Stadtpräsident: Der Gemeinderat findet den Ordnungsantrag keinen guten Vorschlag. Das Geschäft wurde vorbereitet und diskutiert. Die Verwaltung muss wissen, wie es weitergeht. Eine Verschiebung des Entscheids bedeutet weniger Zeit, um das Budget 2024 zu erarbeiten. Ich empfehle Ihnen dringend, den Ordnungsantrag abzulehnen. Eine Annahme würde die Verwaltung zu stark belasten.

Cadetg Leonhard, FDP: Ich habe einen Tag vor der Stadtratssitzung mit Mitarbeitenden der Stadtverwaltung gesprochen. Sie haben mir gesagt, dass sie die Vorschläge unter hohem Zeitdruck einbringen mussten. Jetzt hilft uns doch die Zeit. Ich bitte Sie, dem Ordnungsantrag zuzustimmen.

Steidle Silvia, directrice des finances: Je comprends que vous demandiez de réfléchir et surtout de refaire la lecture sur les mesures dans le bloc de gauche. Cependant, nous avons un problème: si on reporte le peuple doit voter le budget mais il doit aussi savoir dans quel sens le Parlement va. Il y a un certain nombre de mesures qui vont suivre, donc la discussion doit avoir lieu. Il faut, comme l'a proposé le président du Conseil de ville, que vous revoyez les mesures.

Motion d'ordre

Koller Levin, SP: Ich plädiere dafür, nicht zu verschieben, beantrage jedoch einen kurzen Sitzungsunterbruch.

Bord Pascal, président du Conseil de ville: Je peux vous proposer les blocs. Ils sont déjà prêts. On peut épargner les argumentations et ensuite on pourra voter ces blocs.

Votes

- sur la motion d'ordre de Monsieur Cadetg, de reporter l'objet

La motion d'ordre est refusée.

- sur la motion d'ordre de Monsieur Koller, d'interrompre la séance pour 10 minutes

La motion d'ordre est acceptée.

Interruption de la séance: 22h30 à 22h40

Tanner Anna, SP: Die Prüfaufträge bedeuten nicht die Ablehnung der Massnahme, sondern die genauere Abklärung. Der Gemeinderat wird die Massnahme prüfen und anschliessend dem Stadtrat einen Vorschlag unterbreiten. Sehr wichtig ist, dass das Sparziel klar ausgewiesen wird und, falls es sich verändert, nicht andernorts kompensiert wird.

Steidle Silvia, directrice des finances: C'est en ordre, c'est exactement dans ce sens-là que l'objectif a été fixé. On a une vision pour 2026 mais tant que nous n'avons pas analysé on ne peut pas aller de l'avant. Les montants reviennent chaque année. Dans le cadre du budget, comme vous l'avez fait pour 2023, vous pourrez vous prononcer sur ces mesures et sur d'autres. Mais, lorsque des projets sont liés, c'est de la compétence du Conseil de ville et la discussion se passera avant.

Bord Pascal, président du Conseil de ville: Nous pouvons passer maintenant au vote sur le bloc de gauche tel que proposé.

Vote

- sur la demande de la gauche (PS/JS, PSR, les Verts, POP et Passerelle) d'examiner les mesures suivantes:
 - 120-1: Réforme structurelle du Conseil municipal et de l'Administration municipale
 - 132-2: Réduction de 20% de la subvention au festival Lakelive
 - 132-3: Renoncement à l'envoi d'un «set de bienvenue» aux nouveaux habitants et habitantes
 - 136-1: Plus de prise en charge des coûts pour affichage politique pour les élections communales et cantonales
 - 160-3: Adaptation du secteur d'activité «Sécurité au travail»
 - 160-6: Réduction des ressources humaines du fait de la numérisation
 - 160-10: Réduction du séminaire de base pour les cadres à 4 jours
 - 160-12: Suppression des événements liés à la formation professionnelle
 - 160-13: Réduction de l'offre de cours interne
 - 170-1: Réorganisation du système de vélo en libre-service (autofinancement)
 - 170-2: Une fois la phase initiale achevée, abandon du soutien aux coopératives d'habitation par un poste spécifique
 - 180-2: Réforme structurelle du Conseil de ville et du Secrétariat parlementaire
 - 180-6: Déplacement de la protection des données et de l'organe de révision externe.

La demande est acceptée.

Bord Pascal, président du Conseil de ville: Nous pouvons passer à la direction suivante. Je vous fais une proposition pour gagner du temps. Voulons-nous vraiment passer toutes ces mesures dans le détail ? Ces mesures se trouvent sur le papier, elles sont posées sur le tapis. Vous avez le droit de vouloir vous exprimer, mais je pense que les choses sont claires. Je propose de voter les blocs. Les avis sont faits, ainsi on peut gagner du temps, direction par direction, selon la liste. La liste n'est pas modifiée.

Direction des finances

Vote

- sur la demande de la gauche (PS/JS, PSR, les Verts, POP et Passerelle) d'examiner les mesures suivantes:
 - 205-1: Réduction du poste à temps partiel au Contrôle des finances et, de ce fait, réduction de l'activité de contrôle
 - 260-11: Abandon de nombreuses ressources, principalement décentralisées, grâce à une numérisation conséquente des processus liés aux créanciers/débiteurs
 - 280-11: Réduction du support ERP (progiciel de gestion intégré)

- 28020-2: Externalisation de la Poste interne, y compris transfert des travaux de pré-affranchissement
- 28020-3: Réduction du service de transports et distribution de matériel uniquement un jour par semaine de manière fixe (suppression de 50% de poste)
- 28020-5: Externalisation du stock, des commandes et des livraisons pour matériel de bureau, papier et matériel d'entretien des bâtiments (suppression de 50% de poste)

La demande est acceptée.

Direction de l'action sociale et de la sécurité

Feurer Beat, Direktor Soziales und Sicherheit: Ich habe gestern die Begründungen zu den Massnahmen, welche abgelehnt werden, gehört. Hauptsächlich geht es darum, dass ein Abbau des Service public vermieden werden soll. Ich gehe davon aus, dass ich Sie richtig verstanden habe. Dazu habe ich eine Frage. Bei der Abschaffung der Kommission für die Sozialbehörde geht es nicht um die Abschaffung von Service public. Ich möchte gerne wissen, was Ihre Überlegung hinter der Ablehnung dieser Massnahme ist.

Tanner Anna, SP: Die Forderung unterliegt einem Entscheid im Stadtrat. Diesem jetzt nicht nachzukommen, ist eine Missachtung des Parlaments. Die Kommission soll die Sozialbehörde entpolitisieren und versachlichen.

Bohnenblust Peter, Fraktion FDP: Ich finde die Vorgehensweise nicht sehr seriös. Bei der Massnahme 300-1, Reduktion der Entschädigung an die Kantonspolizei gehen wir davon aus, dass Einsparungen von CHF 250'000 gemacht werden. Die Absicht war, Einsparungen ohne Reduktion der Leistungen vorzunehmen. Erwartet der Gemeinderat tatsächlich, dass der Kanton für soviel Entschädigung weniger, dieselbe Leistung erbringt? Wurden die entsprechenden Abklärungen bereits gemacht?

Feurer Beat, Direktor Soziales und Sicherheit: Erste Abklärungen wurden gemacht, Herr Bohnenblust. Die Frage der Entschädigung der Gemeinden an den Kanton wurde neu geregelt. Gewisse Leistungen der Kantonspolizei müssen bei Vertragserneuerung nicht mehr entschädigt werden. Die eingekaufte Leistungseinheit ist jedoch teurer geworden. Im Moment läuft noch der Vertrag zu den alten Einheitssätzen. Wir sind im Austausch mit dem Kanton, weil das Resultat über die Abrechnung der neuen Berechnungssätze noch aussteht. Der für die Massnahme eingesparte Betrag basiert auf unserer zurückhaltenden Einschätzung. Der eingesparte Betrag könnte aber durchaus höher ausfallen, was sich positiv auf die Zielerreichung auswirken würde.

Vote

- sur la demande de la gauche (PS/JS, PSR, les Verts, POP et Passerelle) d'examiner les mesures suivantes:
 - 301-1: Suppression de l'autorité sociale en tant que commission externe
 - 302-1: Transfert des tâches de la Colonie des cygnes à la Société protectrice des animaux (SPA) induisant des économies

- 302-2: Réduction des contributions annuelles à diverses institutions à charge du financement spécial
- 305-1: Aucun cofinancement de projets externes ou internes dans le domaine de l'intégration
- 32210-2: Renoncement à l'exécution du service de sécurité pour le Centre d'accueil et de contact «Cactus»
- 32230-1: Dissolution de l'unité d'intervention d'accès facile SIP
- 32410-1: Suppression du bureau des objets trouvés et réduction des heures d'ouverture du guichet de l'Inspection de police
- 32430-1: Dissolution de la police des marchés et suppression de quatre postes; suppression de postes par la fusion des secteurs «Police des commerces» et «Manifestations»
- 32460-2: Facturation complète du nettoyage et émoluments usuels lors de manifestations

La demande est acceptée.

Direction de la formation, de la culture et du sport

Vote

- sur la demande de la gauche (PS/JS, PSR, les Verts, POP et Passerelle) d'examiner les mesures suivantes:
 - 410-1: Réorganisation du Service de la culture
 - 410-2: Numérisation des procédures du Service de la culture
 - 415-1: Renoncement au subventionnement de la Fête de la musique
 - 416-1: Suppression progressive de l'affichage culturel (APG SGA)
 - 416-3: Diminution des soutiens à la création artistique
 - 424-2: Renoncement aux services du soir et de fin de semaine pour les aulas et les salles de gymnastique
 - 424-8: Réduction de l'enseignement «cours facultatifs»
 - 424-19: Regroupement de zones de nettoyage de petite taille
 - 434-18: Augmentation des prix pour la location des terrains de football
 - 441-1: Réduction de la subvention à Pro Senectute
 - 444-2: Amélioration du résultat des crèches municipales (programme de développement des crèches)

La demande est acceptée.

Direction des travaux publics, de l'énergie et de l'environnement

Bord Pascal, président du Conseil de ville: Nous avons une proposition d'amendement séparée de l'UDC. On va commencer avec cette proposition. Madame Schneider renonce à prendre la parole.

Frank Lena, Direktorin Bau, Energie und Umwelt: Im Antrag geht es um die verkehrlich flankierenden Massnahmen (vfM). Diese sind nicht Bestandteil des Budgets 2023 sondern in der Investitionsplanung. Ich bitte Sie, den Antrag abzulehnen. Die vfM

basieren auf einem behördenverbindlichen Richtplan. Mit der verkehrlichen Entlastung durch den A5-Ostast werden jetzt die vFM umgesetzt.

Votes

- sur la proposition de l'UDC de suspendre toutes les mesure d'accompagnement en matière de circulation

La proposition est refusée.

- sur la demande de la gauche (PS/JS, PSR, les Verts, POP et Passerelle) d'examiner les mesures suivantes:
 - 540-4: Optimisation de l'entretien des installations sportives (transparence des coûts)
 - 566-1: Réorganisation du travail lié aux espaces verts

La demande est acceptée.

Direction de la formation, de la culture et du sport (suite)

Bord Pascal, président du Conseil de ville: Nous avons encore une proposition d'amendement du PVL qui a été livré par e-mail. Il s'agit d'une réduction linéaire de 7%.

Gonzalez Bassi Glenda, directrice de la formation, de la culture et du sport: Un raccourcissement linéaire c'est parfois une bonne idée et parfois c'est une fausse bonne idée. En l'occurrence, je dirais que c'est une très fausse bonne idée. La raison en est simple, toutes les institutions ne sont pas comparables. Linéaire signifie que l'on traite tout le monde de la même manière. Les publics, les fonctionnements, les organisations et les financements sont très différents. Donc, ce serait quelque chose de très contreproductif de les traiter de manière générale. Par ailleurs, la proposition n'est pas applicable telle quelle à l'ensemble des institutions. Je vous ai expliqué, hier, qu'il n'est pas possible pour la Ville de Bienne de diminuer les subventions de l'Ecole de musique étant donné que c'est régi par une Ordonnance cantonale. Certains types d'institutions fonctionnent de manière différenciée. Certaines institutions, comme les institutions culturelles et les institutions d'animation socio-culturelle fonctionnent avec les transferts de charges et aussi avec des subventions. Là encore, c'est impossible de les traiter de manière uniforme et une implication, non sans conséquence pour notre Ville, serait une perte double voir majorée encore davantage par ce cumul de financement de tiers, notamment le Canton. Concernant d'autres institutions, il est vrai, il serait possible contractuellement de raccourcir les montants, mais je vous prie de prendre en considération l'impact de ces institutions et dans la vie culturelle et dans la vie socio-animative de la Ville de Bienne. Si elles sont soutenues par la Ville, ce n'est pas pour rien. C'est justement parce qu'elles participent à un dynamisme et à la prise en charge d'un public particulier. D'autres de ces institutions sont régies dans le cadre d'autres directions, notamment en lien avec la Mairie et la DSS et je prie mes collègues s'ils souhaitent s'exprimer, de prendre la parole, sinon je vous prie de rejeter la proposition d'amendement.

Gurtner-Oesch Sandra, GLP: Den Antrag stellen wir deshalb, weil einzelnen Institutionen grössere Einsparungen machen mussten als andere. Wir finden dieses

Vorgehen sehr unfair. Schliesslich haben wir vom Gemeinderat nie gehört, dass einzelne Institutionen mehr zum kulturellen Leben beitragen als andere. Unserer Einschätzung nach, ist gerade das kleinteilige kulturelle Angebot das, was die Vielfalt von Biel ausmacht. Die finanzielle Lage in Biel sieht fürchterlich aus und mit den Anträgen des Stadtrats wird sich die Situation weiter verschlechtern. Ich bitte Sie deshalb, den Antrag anzunehmen und allen Institutionen das Budget um 7% zu kürzen. Diese Massnahme ist fair und verkraftbar. Schlussendlich wird damit das Angebot nicht unterschiedlich gewertet.

Gonzalez Bassi Glenda, directrice de la formation, de la culture et du sport: Juste encore une chose. Je comprends que dans la perception il existe des institutions qui paraissent plus grandes, comme par exemple le TOBS, la Bibliothèque et le NMB. Il faut juste considérer qu'une grande institution est une grande entreprise. Ces entreprises génèrent des postes de travail et les employés payent des impôts à la Ville de Bienne. Elles génèrent aussi des financements tiers. Sur l'ensemble des institutions culturelles, le renoncement de 7% signifie une économie de 633'000 fr., ce qui revient à perdre environ 800'000 fr. d'apports tiers de financement. Ces 800'000 fr. vont manquer à la Ville de Bienne et également dans le porte-monnaie des personnes qui travaillent dans ces institutions. Ces institutions n'ont pas vu évoluer le montant du soutien financier depuis 2012. Est-ce que quelqu'un parmi nous trouverait légitime d'être dans une organisation qui fonctionne avec le même budget depuis dix ans et qui augmente ses prestations d'année en année? Par rapport à la taille des institutions, il faut ramener les choses à leur contexte et à leur réalité. Il est évident que n'importe quelle petite institution ne fonctionne pas avec les mêmes financements, les mêmes moyens et les mêmes structures qu'une grande organisation. Mais, l'impact est aussi différent et pourtant nous souhaitons les traiter de manière équitable. Je vous remercie, encore une fois, de rejeter cette proposition d'amendement.

Vote

- sur la proposition du PVL de réduire les subventions de manière linéaire avec chaque bénéficiaire de prestations

La proposition est refusée.

Bord Pascal, au nom du Groupe PRR: Nous pouvons maintenant passer au point 2 du projet d'arrêté. Le point 1 a été traité hier soir.

Moeschler Marie, au nom du Groupe PSR: Juste pour information, la gauche va donner toutes ses prises de paroles aux médias. On vous le dit pour être transparent au vu du processus totalement anti-démocratique qui vient se passer, où l'on ne peut même pas s'exprimer.

Bord Pascal, président du Conseil de ville: Je m'excuse, Madame Moeschler, j'ai demandé au Conseil de ville s'il était d'accord avec la manière de procéder et je n'ai eu aucune opposition. Alors l'anti-démocratique, Madame Moeschler, gardez-le!

Projet d'arrêté

Vu le rapport du Conseil municipal du 31.08.2022, vu l'art. 40, al. 1, ch. 1, let. j, du Règlement de la Ville du 9 juin 1996 (RDCo 1.0-1), le Conseil de ville de Bienne **arrête:**

2. Il adopte, avec modifications, les mesures du projet «Substance 2030» applicables à partir de 2024 conformément à l'annexe et charge le Conseil municipal d'en préparer l'exécution et de présenter un rapport et une proposition au Conseil de ville si les mesures relèvent de sa compétence.

140. Discours d'adieux à Monsieur Cadetg

Wendling Cécile, Fraktion FDP: Lieber Leonhard, Du trittst jetzt aus dem Stadtrat aus. Dein grosses Engagement wird uns fehlen. In den letzten 10 Jahren hast du im Stadtrat für die Fraktion FDP viel geleistet. Kein Aufwand war dir zu gross. Du warst für jeden Einsatz, auch kurzfristig stets perfekt vorbereitet. Du bist ein schneller Denker und hast ein breites Wissen, von dem wir alle profitieren konnten. Du hast alles mittels Excel-Tabellen ausgewertet bis hin zum Nachtessen, das du ebenfalls erfasst und organisiert hast. Ich persönlich werde deine Emotionensbekundungen, seien es positive oder negative hier im Stadtrat sehr vermissen. Immerhin bleibst du der FDP Biel erhalten. Im Namen der gesamten Fraktion FDP danke ich dir für dein langjähriges Engagement (*Applaus*)

Briechle Dennis, Fraktion GLP+: Lieber Leonhard, zugegeben, du hast uns überrascht. Noch an der Sitzung gestern hast du gezeigt, dass du mit Engagement und Herzblut dabei bist. Du bist im Stadtrat oft offensiv, hart am Wind und angriffig aufgetreten. Andererseits hast du als Stadtratspräsident und als Präsident der Kommission für die Sozialbehörde bewiesen, dass du auch konzilient und souverän sein kannst. Du bleibst uns in Erinnerung als Naturwissenschaftler, der in dieser Eigenschaft auch durchaus Sympathien für die Anliegen der GLP gezeigt hat. Auch als Gastgeber von bürgerlichen, episch langen Sitzungen an denen wir Gemeinsamkeiten ausgeknobelt haben, bleibst du uns in Erinnerung. Mir persönlich bleibst du in Erinnerung als jemand, der sich mitten im Wahlkampf auf dem Marktplatz in Lyss nach dem persönlichen Befinden des Gesprächspartners erkundigt. Mit dir verliert der Stadtrat eine teilweise kontroverse aber durchaus prägende Figur. (*Applaus*)

Schneider Sandra, Fraktion SVP/Die Eidgenossen: Lieber Leonhard, dein Rücktritt war eine Schocknachricht für uns. Du bist einer der Politiker im Stadtrat, der nicht Angst davor hat, Dinge anzusprechen, die vielen Leuten am Herzen liegen. Du wirst uns mit deinen fulminanten, temperamentvollen Ansprachen, Rundumschlägen und Aussagen auf jeden Fall sehr fehlen. Ich erinnere mich noch gut, wie wir beide vor fast 10 Jahren im Stadtrat vereidigt wurden. Ich fand die gemeinsam verbrachte Zeit im Stadtrat sehr gut. Im Namen der Fraktion SVP/Die Eidgenossen danke ich dir für die gute Zusammenarbeit. Wir wünschen dir alles Gute auf deinem weiteren Weg. Ich habe gehört, dass du sehr viel Zeit mit deinem Enkel verbringen wirst. Ich hoffe, du kannst diese wertvolle Zeit geniessen und dich vom Theater im Stadtrat erholen. Wir wünschen dir alles Gute. Merci vielmals Leonhard. (*Applaus*)

Cadetg Leonhard, FDP: Als ich studierte und meine Tochter auf die Welt gekommen ist, habe ich meine Dissertation in den Sand gesetzt und mich bei einer 50%-Anstellung um mein Kind gekümmert. Jetzt ist mein Enkel anderthalb Jahre alt. Meine Tochter liefert ihn mir und meiner Frau immer wieder aus. Ich geniesse diese Momente sehr und möchte mehr Zeit mit ihm verbringen. Meine Motivation im Stadtrat ist nicht mehr dieselbe wie am Anfang. Ich freue mich, dass Andreas Gerber im Stadtrat nachrückt

und das freisinnige Fähnlein aufrecht hält. Ich danke jenen, die mich verabschiedet haben und wünsche uns allen ein gutes Biel für die Zukunft. (*Applaus*)

Bord Pascal, président du Conseil de ville: Merci Monsieur Cadetg. Nous arrivons à la fin de cette soirée. Je vous remercie de la bonne collaboration et vous souhaite une belle nuit, en espérant que la séance de novembre soit un peu plus calme

Fin de la séance / Schluss der Sitzung: 23:10 heures / Uhr

Le président du Conseil de ville / Der Stadtratspräsident:

Bord Pascal

La secrétaire parlementaire / Die Ratssekretärin:

Wiesendanger Eva, secrétaire parlementaire adjointe

Protokoll:

Flückiger Rita

Scheurer Nathalie

Procès-verbal:

Kirchhof Claire-Lise

Pinto Bernardino Floriane